

6211-02-0b2

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES
DU LAC SAINT-JEAN 2017-2026
PAR RIO TINTO ALCAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 9 mai 2017 à 19 h
Salle Alma
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 MAI 2017

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES PERSONNES-RESSOURCES.....	9

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. JACQUES DUMONT	24
M. RICHARD HÉBERT	30
M. JEAN PARADIS	33
M. MARC ARCHER	40
MME MONIQUE LABERGE	45
M. DENIS POTVIN.....	50
M. ANDRÉ FORTIN	58
M. CLAUDE DUCHESNE	62
M. PATRICK PLOURDE LAVOIE	68
M. JACQUES GEIGNARD.....	71
MME JUDITH COURTOIS.....	76
M. JACQUES VERREAULT	78
M. JUDE GIRARD.....	83
M. MARC ASSELIN.....	90
MME CHRISTA BERKY	95
M. TOMMY TREMBLAY.....	102
M. ÉRIC SCULLION	105
M. CAROL GIRARD.....	110
M. GÉRARD SCULLION	115

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 mai 2017 À 13 H

**SÉANCE DE LA SOIRÉE
DU 9 MAI 2017**

MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean 2017-2026 par Rio Tinto Alcan.

Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques.

15

Je me présente, Michel Germain. Je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réviser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

20

Pour ce faire, je suis secondé par les commissaires Éric-Antoine Lavoie et Pierre Renaud.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 19 avril dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril. Ainsi :

25

« En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean 2017 - 2026 sur le territoire des MRC Maria-Chapdelaine, Lac Saint-Jean Est et du Domaine du Roi par Rio Tinto et, de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. » Et c'est signé, David Heurtel.

30

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

35

Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

40 De plus, la Commission examine dans une perspective de développement durable le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects écologique, social et économique.

45 Dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la Loi afin d'intégrer la recherche de développement durable dans leur démarche d'analyse.

50 Par ailleurs, par l'entremise de l'article 6.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

En outre mes collègues et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et des valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55 Ainsi la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation - donc d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la commission, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

75 À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

La commission effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

80 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

Le mandat de la commission a débuté hier le 8 mai et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre au plus tard le 7 septembre 2017.

85 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos Règles de procédure.

Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées.

90 Puis, l'identité des requérants sera connue. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet. Toutes les demandes d'audience publique seront par la suite rendues publiques par le BAPE.

95 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'accueil à l'arrière de la salle (ça dépend toujours dans l'angle qu'on est avec la salle) mais disons à l'accueil.

100 C'est à ce moment-là qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle ici à Alma ainsi qu'à Saint-Félicien dans la salle de visioconférence pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet.

105 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions. Bien entendu, pour des raisons d'équité, les personnes inscrites au registre seront appelées en respectant proportionnellement le nombre de personnes inscrites dans chacune des salles.

L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir.

L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet.

110

Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

115

Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

120

La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à une réponse donnée par le promoteur ou une personne-ressource, mais bien seulement les questions qu'ils désirent poser.

Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 13 juin prochain.

125

C'est à ce moment-là que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement remplir le formulaire électronique de l'Avis d'intention mis en ligne et disponible sur le site Web du BAPE dans la section de *À surveiller* du mandat en cours ou nous contacter par téléphone s'ils ne sont pas en mesure d'accéder au formulaire en ligne.

130

Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Remplissez ce formulaire électronique de l'Avis d'intention au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard, le 25 mai prochain à 16 h.

135

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires au moins quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 8 juin prochain à 16 h.

140

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrons échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

145

Vous pouvez, bien entendu, également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter, ou bien, vous pouvez opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Trois options sont donc possibles.

150

Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures. Les citoyens pourront également poser des questions par écrit à la commission et ce, jusqu'au lundi le 15 mai prochain à 16 h.

155

Bien entendu, pour l'instant, pour donner suite à ces questions-là, nous allons privilégier les gens qui s'inscrivent au registre pour venir poser des questions verbales. Pour le traitement des questions qui nous seraient déposées par écrit, à ce moment-là, on le ferait seulement la semaine prochaine. Alors même si quelqu'un veut nous envoyer une question par écrit ce soir, on ne la traitera pas cette semaine, on va la traiter la semaine prochaine.

160

Mais j'annonce tout de suite qu'on va permettre aux gens de nous envoyer des questions par écrit jusqu'à lundi, le 15 mai, donc la semaine prochaine à 16 h.

165

D'ailleurs, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

170

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions sont également rendues publiques et disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion audio et vidéo que nous avons ce soir donc sera accessible sur le site Web du BAPE en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport. Donc, si le rapport est publié disons le 15 septembre, par exemple, donc jusqu'au 15 octobre, les gens vont pouvoir regarder en différé les séances de l'audience publique.

175

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

180

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, c'est-à-dire, face à vous, bien entendu, la commission d'enquête. À ma gauche, ici vous avez la table des analystes du BAPE et celles des personnes-ressources deux tables donc toujours à la gauche. À ma droite, vous avez la table des représentants du promoteur et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, va se faire à l'arrière lorsque le registre sera ouvert.

185 Le registre sera ouvert à la première pause. Ça va dépendre du nombre de personnes qui vont s'inscrire. Il faut penser que dans une salle satellite il faut avoir le portrait d'ensemble au retour de la pause, on verra. L'idée c'est de permettre au plus grand nombre possible de personnes de venir poser des questions.

190 On a beaucoup de monde inscrit ce soir donc probablement que ce sera une seule question qui va être permise par intervenant. Bien entendu les gens peuvent aller se réinscrire.

195 Si on n'est pas capable de passer tout le monde, la commission va conserver le nom des personnes, va les rappeler demain après-midi. S'ils ne sont pas là demain après-midi, on va les appeler encore le lendemain soir. Donc, on ne biffe pas les gens parce qu'ils ne sont pas présents. Donc, tant que les séances sont actives, on va conserver le nom des gens qui n'auraient pas pu poser une question ce soir.

200 Toutes les questions du public, comme les réponses, donc toutes les questions du public, doivent m'être adressées et on demande aux personnes-ressources et au représentant du promoteur de se diriger vers moi pour répondre.

205 Par ailleurs, une question posée par quelqu'un du public, c'est possible que j'adresse la question à une autre personne, en plus de la personne qui a été initialement interpellée. Alors c'est pour ça qu'on invite toujours les gens qui viennent poser la question à nous surveiller.

210 Pour les questions, par contre, posées par mes collègues ou des questions complémentaires, par exemple, qui pourraient être posées dans la foulée d'une question d'un participant, donc les personnes-ressources ainsi que les représentants du promoteur sont invités à répondre directement à mes collègues. Mais pour toute autre question, on me répond à moi.

215 Par ailleurs, je demande aux gens qui vont venir poser des questions, d'éviter les préambules. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, comme je l'ai dit tout à l'heure, non plus, on demande aux gens de ne pas commenter la réponse reçue. On veut avoir les commentaires des gens à la deuxième partie de l'audience publique seulement.

C'est important d'avoir votre collaboration parce que ça veut dire que si je dois débattre avec quelqu'un qui veut faire des commentaires dans la foulée d'une réponse donnée par disons le promoteur, bien ça veut dire que le temps passe et ça fait que, on risque de passer moins de personnes au registre.

220 Par ailleurs, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information complémentaire dans la foulée de votre question.

225 Et, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions.

230 Ça peut arriver, les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées, soit par le promoteur ou les personnes-ressources, dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics. S'il y a une difficulté, on demande à ce moment-là aux gens qui doivent formuler la réponse de nous contacter pour qu'on regarde ça avec eux pour un délai supplémentaire. Mais disons la règle, c'est d'avoir les réponses le plus rapidement possible.

235 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Cette information doit être transmise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

240 La commission rendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information et cette décision sera rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie et ça, seulement pendant la durée de son mandat. À la fin de son mandat, elle va retourner le document.

245 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission. Donc, quelqu'un qui n'est pas satisfait de la décision de la commission peut contester cette décision-là.

250 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information ou encore ça peut aussi être des questions de droit d'auteur peut s'adresser à notre coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

255 Vous pouvez également seulement nous communiquer la référence à un document. Vous pensez notamment à des documents de droit d'auteur que nous-mêmes nous ne pouvons pas diffuser parce qu'il y a des droits d'auteur. La commission examinera si c'est possible son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés. Donc, si la commission retenait un document qui a des droits d'auteur, ça veut dire le document va apparaître à ce moment-là dans la bibliographie du rapport de la commission.

260 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. La première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience publique, ceci afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée qui s'inscrit dans la logique du développement durable. Plus il y aura de questionnaires remplis par les participants, plus nous aurons un portrait des émissions de GES.

265 Il y a d'autres questions également, mais disons que c'est une nouvelle question et on veut essayer d'évaluer là qu'est-ce que ça génère comme émission de gaz à effet de serre.

270 Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

275 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE qui est présente ce soir. À ma gauche, vous avez M^{me} Sylvie Mondor, qui est notre directrice de l'expertise environnementale. À l'accueil, vous avez notre directrice des communications M^{me} Diane Paquin et notre coordonnatrice, M^{me} Caroline Cloutier.

280 M^{me} Cindy Lavertu assure le travail de sténotypie à distance et normalement les gens sont sur place. Étant donné qu'on a une visioconférence, donc la sténotypiste, notre sténographe est en mesure de faire la sténographie à distance.

285 Du côté de support technique, notamment, nous avons du Centre de services partagés, messieurs Richard Grenier et Michel Guimond, qui assurent la sonorisation entre autres et le fonctionnement de base de tout ici la logistique des micros, et cetera. Nous avons également, pour la Webdiffusion, nous avons Pierre Dufour, qui est responsable de la Webdiffusion des séances de la commission.

À distance, dans la salle à Saint-Félicien, nous avons monsieur René Beudet qui est secrétaire et directeur général de l'administration et des communications au BAPE.

290 Nous avons également à Saint-Félicien, monsieur Maxime Légaré du Centre de services partagés, qui est responsable de la logistique et de la sonorisation à Saint-Félicien.

J'aimerais ça aussi, je vais procéder à mentionner le nom des personnes qui sont ici ce soir pour répondre aux questions. Tout d'abord avant d'y aller, j'aimerais ça apporter une précision. C'est que du côté des ministères, donc des employés qui sont en grève; c'est une grève légale.

295 Du côté des professionnels, par exemple, ils font une grève à compter de 18 h 30, disons que les professionnels du gouvernement ne travaillent pas le soir. C'est pour ça que du côté du BAPE, nous avons des cadres qui sont avec nous. Et du côté des ministères, en règle générale, c'est la même chose.

300 Donc, c'est pour mentionner avant tout à l'heure que les gens se présentent, c'est possible que ce soir, s'il y a des questions particulièrement techniques que, une des personnes-ressources d'un ministère, la prenne en délibéré pour apporter un complément de réponse demain, la séance de demain après-midi. Donc, c'est une situation qui est exceptionnelle mais on compose avec, donc on doit exécuter les mandats que le ministre nous confie. Donc on essaie d'organiser les choses le mieux possible. Donc, c'est possible que certaines questions techniques ne puissent trouver une réponse que demain après-midi.

305 Maintenant, je vais inviter le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe, donc l'équipe qui l'accompagne. Or, monsieur Jean-François Gauthier, vous êtes le porte-parole. Alors bienvenue. Je vous laisse la parole.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

315 Merci, Monsieur le Président. Donc à ma gauche, Caroline Jolette, chargée de projet au programme de stabilisation des berges. À ma droite, Martin Larose, biologiste pour la firme WSP et à son côté, monsieur Bruno Larouche qui est responsable du service d'hydrologie pour Énergie Électrique.

LE PRÉSIDENT :

320 Très bien, je vous remercie.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

325 Larose, excusez-moi, j'ai dit Lortie, Larose.

LE PRÉSIDENT :

330 Donc, alors que la précision va être apportée au niveau des transcriptions. Alors je vous remercie.

Maintenant du côté des personnes-ressources, nous avons des personnes-ressources sur place. Tout d'abord le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Rochon.

335 **M. YVES ROCHON :**

Bonsoir. Je suis le directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère. Pour ce soir, je vais être seul puis possiblement, je pourrais avoir des gens pour m'accompagner, dépendant des questions.

340

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Du côté du ministère de l'énergie et des Ressources naturelles, Monsieur Perreault.

345

M. FRÉDÉRIC PERREAULT :

Oui, bonjour. Frédéric Perreault, je suis directeur régional pour le ministère, Région Saguenay-Lac-Saint-Jean-Capitale-Nationale.

350

Je suis accompagné de Martine Michaud, ici, qui pourrait apporter un support pour certaines questions.

355

À Québec, j'ai Isabelle Leclerc aussi pour le secteur Énergie, accompagnée de monsieur Philippe Nazon.

LE PRÉSIDENT :

360

O.K. Très bien, une petite précision, nous, on a des petits écrans à l'avant, donc on a des gens qui sont dans un bureau, dans les locaux du BAPE à Québec dont monsieur Nazon, entre autres et madame Leclerc, c'est ça. Alors moi je les vois ici. Si jamais ces personnes viennent parler, donc on va pouvoir les voir sur les écrans.

365

Nous avons également du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, madame Larose.

MME DIANE LAROSE :

370

Oui, bonsoir, Diane Larose, directrice régionale de la gestion de la faune. Les analystes qui sont madame Sophie Hardy et madame Karine Gagnon seront là demain après-midi.

LE PRÉSIDENT :

375

Très bien. Je vous remercie. Également nous avons de la MRC le Domaine-du-Roy.

M. DANNY BOUCHARD ;

380

Bonsoir, Danny Bouchard je suis le responsable de l'aménagement du territoire à la MRC Domaine-du-Roy.

LE PRÉSIDENT :

385

Très bien, merci. Nous avons également la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

MME NATHALIE AUDET :

Oui, bonsoir.

390

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

395 **MME NATHALIE AUDET :**

Nathalie Audet, MRC Lac-Saint-Jean-Est, directrice du service d'aménagement du territoire.

400 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. MRC Maria-Chapdelaine.

M. JACQUES POTVIN :

405 Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

410

M. JACQUES POTVIN :

Jacques Potvin, je suis responsable au coordonnateur à l'aménagement et aux services à la MRC.

415

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Également, nous avons quelqu'un de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. J'ai fait mon possible mais!

420

M. ALEXANDRE PAUL LEBOEUF :

O.K. Bonjour, Alexandre Paul, planificateur communautaire pour Pekuakamiulnuatsh.Takuhikan.

425

LE PRÉSIDENT :

Merci. Nous avons également demandé à des organismes - nous avons donc pris contact avec d'autres ministères - nous n'avons pas demandé à ces ministères d'être présents. S'il y a des questions, on peut leur acheminer des questions par écrit. Donc, il s'agit du ministère des Affaires municipales et de

430

l'occupation du territoire, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Santé et des Services sociaux, de Pêche et Océans Canada ainsi que de Transports Canada.

435 Par ailleurs si la collaboration de d'autres ministères et organismes était nécessaire, la commission peut faire appel à eux en prenant contact avec d'autres ministères.

440 Maintenant, nous allons passer, on a eu une discussion la semaine dernière. Il y avait une rencontre préparatoire avec les requérants. Il a été convenu que, qu'il y aurait plusieurs requêtes. On a 30 requêtes. Comme les requêtes sont assez longues, alors je sensibilisais les gens à dire, vous pouvez tous lire la requête, par contre, ça va prendre beaucoup de temps, ce qui pourrait sérieusement entamer la possibilité pour les gens de poser des questions ce soir.

445 Alors il a été convenu que l'ensemble des requêtes ne ferait pas l'objet d'une lecture, si j'ai bien compris. Donc, par contre, il y a monsieur André Paradis que je veux lui demander de s'avancer à la table des intervenants pour faire la lecture d'une requête. Par la suite, si c'est possible, je vais vérifier si quelqu'un d'autre tient à faire la lecture de sa requête. Mais la plupart des gens ont accepté d'éviter de faire la lecture de leur requête. Ceci comme je vous dis pour permettre de poser au moins une heure de question de plus. Alors je vais laisser la parole à monsieur Paradis.

450 Bonsoir Monsieur, à vous la parole.

M. ANDRÉ PARADIS :

455 Monsieur le président, bonsoir. Messieurs les commissaires. C'est avec plaisir que je vais déposer la requête de la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Elle est associée à une résolution dûment adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de la MRC, ce qui fait foi de l'authenticité de cette requête.

460 « Donc, demande d'audiences publiques sur l'environnement en rapport avec le Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean 2017-2026 de Rio Tinto Alcan Incorporée.
Attendu que le Piékouagami, lac peu profond est occupé et utilisé depuis des millénaires;

465 Attendu que le 29 mai 2014, Rio Tinto déposait au ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques son avis de projet relativement à l'obtention d'un nouveau décret pour la poursuite du Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean;

Attendu que l'étude d'impact portant sur un programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean, pour la période 2017 – 2026 a été déposée au MDDELCC en octobre 2015;

470 Attendu que le 23 août dernier, le ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques rendait public l'étude d'impact;

Attendu qu'au même moment, le ministre Heurtel, confiait au Bureau d'audiences publiques la tenue de séances publiques et de l'information et de consultations de l'étude d'impact lesquelles ont eu lieu les 6 et 7 septembre dernier;

475

Attendu que la période d'information et de consultation du dossier par le public débutait le 23 août et se terminera le 7 octobre 2016 et que, au cours de cette période de 45 jours, qu'une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité désirant que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire par écrit une demande d'audiences publiques au ministre; attendu qu'en juin 1986, Alcan Limitée obtenait du gouvernement du Québec, un certificat d'autorisation d'une durée de dix (10) ans, décret 819-86, pour la réalisation d'un programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean, ce décret étant la réponse gouvernementale aux recommandations formulées par le Bureau d'audiences publiques dans son rapport déposé en 1985, suite à la tenue d'audiences publiques fortement médiatisées à cette époque lequel a été reconduit à deux reprises depuis, 1996 et 2006;

480

485

Attendu que durant cette même période, le milieu n'a jamais pu être entendu afin de fixer de nouvelles règles pour la gestion du niveau des eaux du Lac-Saint-Jean ainsi que sur la nature des travaux de stabilisation; attendu que l'ensemble des intervenants du milieu estime que l'érosion des berges du Lac-Saint-Jean demeure le problème prioritaire à solutionner et que celui-ci n'est dorénavant plus dissociable de la gestion du niveau du Lac-Saint-Jean;

490

Attendu que la situation observée depuis plusieurs années, particulièrement en 2011, 2012, 2013 quant à l'érosion des berges et aux dommages subis tant aux propriétés riveraines qu'aux infrastructures récréotouristiques et municipales affectent le potentiel récréatif et les activités récréotouristiques du Lac-Saint-Jean et sont susceptibles d'avoir un impact économique important pour le milieu; attendu que les changements climatiques constituent un enjeu indissociable de toute réflexion sur la gestion future du Lac-Saint-Jean et de ses écosystèmes et que cette réflexion doit inclure les points de vue des usagés du Lac;

495

Attendu qu'une importante démarche citoyenne animée par les trois MRC du Lac-Saint-Jean et la Première Nation de Pekuakamiulnuatsh.Takuhikan vis-à-vis un territoire considéré comme leur patrimoine collectif et identitaire;

500

Attendu que cette démarche s'inspire des diverses lois et stratégies mises de l'avant par le gouvernement du Québec en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale des projets et du Livre vert du gouvernement du Québec sur l'acceptabilité sociale des projets énergétiques et miniers au Québec;

505

510 Attendu qu'il demeure important pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, que le projet du promoteur portant sur un Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean 2017 – 2026 soit abordé dans sa globalité en considérant l'écosystème exceptionnel que constitue le Lac-Saint-Jean puisqu'il supporte la plus grande population de Ouananiche au monde. Qu'il accueille un fort potentiel récréatif, qu'il constitue un milieu de vie pour l'ensemble de la collectivité jeannoise, qu'il représente un patrimoine collectif et emblématique en plus d'être un réservoir énergétique;

515 Attendu que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est estime que les audiences publiques sur l'environnement supporteront une importante réflexion collective qui permettra à son terme d'instaurer une gestion durable et responsable du Lac-Saint-Jean pour permettre à la collectivité de participer aujourd'hui à la gestion de demain pour transmettre ce patrimoine collectif aux générations futures pour maintenir cet écosystème en santé et pour mettre en valeur cette ressource collective qui concerne toute une région;

520 Attendu que l'audience publique est un moyen prévu dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement permettant au public de s'informer et d'exprimer son opinion sur un projet;

525 Attendu que la tenue d'une audience publique sur l'environnement avant même la réalisation d'un projet permet de considérer, d'analyser et d'interpréter l'ensemble des facteurs exerçant une influence sur les écosystèmes, les ressources et la qualité de vie des individus et des collectivités visés par le projet;

530 Attendu que la tenue d'audiences publiques doit servir entre autres, à éclaircir les droits consentis dans le passé au promoteur dans le respect de ce que le Québec est à bâtir présentement en matière de développement durable, de respect de l'environnement et de gestion de l'acceptabilité sociale;

535 Attendu qu'en accordant une large place au public, l'audience publique sur l'environnement s'appuie sur les valeurs des individus, des groupes et des collectivités permettant ainsi que les projets soient mieux conçus et que leurs impacts tant sur le milieu humain que sur le milieu biophysique soient limités au minimum assurant ainsi un meilleur équilibre entre la protection de l'environnement, le développement économique et le développement social;

540 Attendu que le BAPE permet également au promoteur d'un projet de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer son projet pour une cohabitation harmonieuse avec le milieu;

545 Attendu que la MRC détient un mandat d'aménagement du territoire lequel découle de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme par le billet de l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement prenant en compte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, lequel s'inscrit dans le contexte économique, social, administratif et politique d'aujourd'hui, regroupé en trois volets : la gestion de l'urbanisation, la mise en valeur intégrée des ressources et le renforcement des structures municipales;

 Attendu qu'en décembre 2013, et en janvier 2016, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demandait au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

550 que le mandat donné au Bureau d'audiences publiques en environnement porte sur un nouveau mode de
gestion durable du Lac-Saint-Jean et non sur le seul programme de stabilisation des berges tel que le
demande Rio Tinto. Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jocelyn Fradette, appuyé de monsieur
555 Réal Côté et résolu à l'unanimité des membres que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande au ministre de
tenir des audiences publiques sur l'environnement afin de solutionner le problème d'érosion des berges du
Lac-Saint-Jean puisque nous considérons que celui-ci est indissociable de la gestion du niveau du Lac-
Saint-Jean et que le Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean 2017 – 2026 proposé par le
promoteur est la résultante d'un choix de gestion des eaux du Lac-Saint-Jean et de ses tributaires.

560 Que la MRC Lac-Saint-Jean-Est demande au ministre du Développement durable, de
l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques d'élargir le mandat confié au Bureau
d'audiences publiques afin que soit entendu les préoccupations de notre MRC et du milieu portant sur les
droits, la gouvernance, la protection et la mise en valeur de l'écosystème unique que constitue le Lac-Saint-
Jean et ses rives et ça afin de garantir une gestion durable de celui-ci. »

565 Monsieur le président, Messieurs les commissaires, merci beaucoup de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

570 Alors, je vous remercie, Monsieur Paradis, pour la lecture de la requête. Alors s'il y a quelqu'un
d'autre qui désire lire sa requête, nous ce n'était pas un bâillon qu'on a imposé aux requérants la semaine
dernière alors si quelqu'un d'autre veut lire sa requête, il peut le demander et venir s'asseoir à la table des
intervenants.

575 Si ce n'est pas le cas, je vais faire simplement la présentation de l'ensemble des requérants. Ce
qui est important de mentionner donc les requêtes, règle générale, donc étaient bâties selon le même
modèle, selon bien entendu, les champs d'intérêt des requérants. Donc il y avait des variantes qui étaient
inscrites à l'intérieur des requêtes.

580 Comme toutes les requêtes vont être publiques donc je vous invite à consulter la liste des
requêtes, notamment, sur le site Web de la commission pour voir les différences qui peut avoir entre les
requêtes.

585 Je vais vous faire la liste, je vais vous donner l'ensemble des requérants donc la liste des
requêtes qui nous a été transmise par le ministre.

590 Donc, nous avons la Ville de Dolbeau-Mistassini dans les requérants, la Société de gestion
environnementale, la Ligue des propriétaires de Vauvert, Tourisme Alma Lac-Saint-Jean, nous avons
aussi également le promoteur Rio Tinto Alcan, la Ville de Roberval, la Ville de
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, les Riverains Lac-Saint-Jean 2000 Incorporée, la Municipalité de
Saint-Gédéon, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le Conseil régional de l'environnement et du
développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Municipalité de Chambord, la Ville de Desbiens,
la MRC Domaine-du-Roy, l'Organisme de Bassin Versant Lac-Saint-Jean, monsieur Éric Scullion,
Regroupement nautique MESET, Municipalité Saint-Henri-de-Taillon, la Ville d'Alma, la Chambre de
commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini, la Municipalité de Saint-Prime,
595 Pekuakamiulnuatsh.Takuhikan, la Corporation de Lactivité pêche Lac-Saint-Jean (CLAP), la Municipalité
de Sainte-Monique-de-Honfleur, la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval, monsieur
Gérald O'Bomsawin, la Ville de Saint-Félicien, la MRC de Maria-Chapdelaine, la Chambre de commerce
et d'industrie du Lac-Saint-Jean-Est, et, enfin, le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida.

600 Donc, ça fait le tour des requêtes que le ministre nous a transmis.

 Maintenant nous allons aller du côté du promoteur, monsieur Jean-François Gauthier qui fera une
présentation du projet durant environ 25 minutes. Alors, je rappelle, après la présentation du promoteur,
nous allons faire une pause de 15 minutes et le registre va être ouvert à l'accueil pour les gens qui
605 veulent s'inscrire pour poser des questions aussi bien ici à Alma qu'à Saint-Félicien.

 Alors je vous cède la parole.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

610 Merci Monsieur le président, Messieurs les commissaires. Donc il me fait plaisir de vous
présenter notre projet de renouvellement du Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean
pour la période 2017 – 2026.

615 Donc, on va commencer par quelques mots sur l'entreprise, le Programme de stabilisation des
berges à proprement parlé, la position commune pour la gestion durable du Lac-Saint-Jean, qui a été
convenue au mois d'avril dernier ainsi que l'étude d'impact sur l'environnement.

620 Donc Rio Tinto Alcan est un des quatre groupes de produits de Rio Tinto. C'est le plus gros
producteur d'hydroélectricité privé au Québec. On demeure un acheteur net d'électricité car on répond à
95% des besoins énergétiques des installations régionales.

625 Le Lac-Saint-Jean est un milieu de vie pour 5 000 riverains ainsi que pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, c'est au cœur même du modèle industriel de notre entreprise avec nos six centrales, nos quatre alumineries ainsi que notre raffinerie d'alumine.

C'est un site unique au niveau récréotouristique au Québec et c'est un moteur de développement régional.

630 Un bref historique. Donc en 1926 a été mis en service la Centrale hydroélectrique d'Île Maligne et en est survenu le rehaussement du niveau du Lac-Saint-Jean qui est venu modifier le patron du niveau au cours de l'année. Donc sur ces graphiques, on peut voir le patron du niveau des eaux avant le rehaussement du niveau du Lac-Saint-Jean. Donc la ligne pleine en noir représente la période de 1913 à 1925 et on a représenté les 15 dernières années. Donc, l'horizon 2000 à 2014 sur le trait noir hachuré.

635 Donc, on peut voir que par rapport au passé, on est venu stabiliser de manière importante le niveau du Lac-Saint-Jean alors que pendant la période d'été et d'automne, on voyait des variations de l'ordre de 10 pieds au niveau du Lac-Saint-Jean, maintenant les variations sont de l'ordre de quatre pieds.

640 Donc, lors de la requête, on a fait allusion au premier processus d'obtention de décret pour le Programme de stabilisation des berges. Donc de 1981 à 1985, il y a eu une étude d'impact et des audiences publiques qui ont mené au premier décret sur la période 1986 – 1996. Il y a eu un deuxième décret d'émis pour la période 96 à 2006 et un troisième décret pour la période 2006 à 2016 et ce décret est toujours en vigueur, il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

645 La durée visée du prochain Programme de stabilisation est pour une période de 10 ans. La mission du Programme de stabilisation des berges est de contrer l'érosion en tenant compte des aspects techniques et les aspects du développement durable à savoir les dimensions économiques, sociales et environnementales. Et depuis 1986, près de 100 000 000 \$ ont été investis afin de contrer les effets de l'érosion.

650 On peut voir sur les graphiques l'évolution des largeurs de plages depuis l'implantation du Programme de stabilisation des berges. Donc avant le premier décret en 1985, les largeurs de plage étaient un peu moins de 14 mètres. Après le premier décret, il y a eu une augmentation substantielle des largeurs de plage qui étaient de 21,7 mètres. Au deuxième décret, elles avaient augmenté encore d'un mètre à 22,7 et à la fin du présent décret, on est maintenant rendu à 23,6 mètres de largeur de plage.

655

Donc depuis 1986, on peut voir un accroissement très significatif des largeurs moyennes de plage. On parle d'une augmentation de 9.8 mètres, c'est-à-dire de 71%.

660 Par le passé, on observait des reculs au niveau des berges. Donc sur la période 1926 – 1964, annuellement, on avait un recul de l'ordre de deux mètres par année des berges sur le pourtour du Lac-Saint-Jean. Sur la période 1964 à 81, ce recul était d'un peu moins d'un mètre par année. Et, depuis, l'implantation du Programme de stabilisation des berges sur la période 1997 à 2015, on n'enregistre pas de recul systématique ou systémique des berges. Il y a des événements ponctuels qui se présentent sauf
665 que le Programme de stabilisation des berges est là justement pour intervenir et contrer les effets de l'érosion.

Donc, somme toute, les berges sont stabilisées grâce au Programme de stabilisation. Le Programme est la meilleure protection pour contrer les effets de l'érosion dans un contexte de
670 développement durable. Il permet en même temps d'avoir des interventions qui sont adaptées et assure aussi une exécution rapide des travaux. On est souvent capable d'intervenir dans la même année que les événements surviennent.

S'il n'y a pas de Programme, les délais engendrés par tous les processus d'obtention
675 d'autorisation feraient en sorte qu'on ne serait pas capable d'intervenir aussi rapidement.

Maintenant on va regarder ensemble tout le processus de consultation et la démarche de développement durable qui a été entreprise pour mener à bien notre étude d'impact et déposer notre projet. Donc, à l'automne 2014, des consultations citoyennes ont lieu. Plus de 500 personnes ont participé
680 à l'exercice.

De 2014 à 2015, on a aussi mandaté la Chaire éco-conseil de l'UQAC pour faire une analyse de développement durable sur notre programme. Il y a eu la contribution des représentants du milieu à cet exercice et les conclusions de l'analyse nous amènent à dire que les 16 principes du développement
685 durable sont pris en considération dans le Programme de stabilisation des berges.

De 2015 à 2016, on a formé un comité de suivi de l'étude d'impact, donc il y avait 23 représentants des principaux usagés qui participaient à ce comité et ils ont entre autres collaboré à la mise sur pied de la grille d'évaluation des scénarios de gestion basée sur les trois pôles du
690 développement durable. Ils ont aussi amené leur contribution dans l'élaboration de l'étude d'impact et ils nous ont permis de la bonifier.

695 Maintenant, on va regarder ensemble les principaux éléments de l'étude d'impact. Il y a trois grandes dimensions : le mécanisme de participation du milieu et de suivi, les scénarios de gestion de niveau qui ont été analysés et les travaux de stabilisation.

700 Lorsqu'on a fait le dépôt de notre étude d'impact, on avait pris une position initiale qui était entre autres de bonifier le modèle de participation du milieu et on avait démontré une ouverture à trois scénarios de gestion des niveaux. Un premier qui favorisait l'environnement et l'économie. On va voir un petit peu plus loin, c'était le scénario F-2.

705 Il y avait le scénario favorisant le volet social et le volet technique et il y avait un autre scénario qui représentait un compromis entre ces quatre volets-là qui est le scénario 1, qui est le scénario actuel qui prévaut depuis maintenant 25 ans.

710 À l'été 2016, il y a eu des représentants du milieu qui ont demandé une gestion participative. On a alors demandé une pause pour entreprendre une des démarches qui a été pilotée par le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles et qui s'est échelonnée du mois de novembre 2016 au mois d'avril 2017 et qui avait pour mandat de clarifier le concept de gestion participative et d'identifier les moyens possibles pour gérer les eaux du Lac-Saint-Jean en vue de concilier l'ensemble des usages.

715 Donc, le 19 avril dernier, les élus des trois MRC, celle de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria Chapdelaine, ainsi que du Domaine-du-Roy ainsi que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh ont annoncé qu'ils en étaient venus à une position commune concernant la gestion participative et aussi sur le niveau du Lac-Saint-Jean.

720 Donc, suite à cette position commune, on a présenté un addenda à notre étude d'impact pour présenter le modèle de gestion participative qui devient le mécanisme de participation du milieu et de suivi ainsi que le mode de gestion des niveaux du Lac-Saint-Jean qui a été convenu devenait le scénario proposé par le promoteur.

725 Regardons ensemble d'abord le mécanisme de participation du milieu et le suivi. En tout premier lieu, la gestion du Lac-Saint-Jean s'effectue selon les principes du développement durable. Elle vise une plus grande acceptabilité sociale et vise une responsabilisation de l'ensemble des intervenants au Lac-Saint-Jean. C'est une gouvernance qui répond aux attentes des différents acteurs concernés et qui voulaient un mécanisme de participation du milieu et qui rejoint l'ensemble des usages du Lac-Saint-Jean.

730 À titre d'exemple, on a les activités traditionnelles de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la pêche, la navigation, la production hydroélectrique, la villégiature, ainsi que le récréotourisme. La structure de gouvernance est en deux grands blocs. Le processus d'obtention des certificats d'autorisation demeure le même. RTA présente l'ensemble de ses demandes au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et on va continuer de travailler avec l'ensemble des propriétaires riverains qui sont concernés par les travaux.

735 Il y a la mise en place d'un conseil de gestion durable du Lac-Saint-Jean, la mise en place d'un comité des parties prenantes ainsi qu'un comité scientifique et un comité technique.

740 Le Conseil de gestion durable ainsi que le Comité des Parties Prenantes ont pour mandat de regarder l'ensemble des enjeux entourant le Lac-Saint-Jean dont le Programme de stabilisation des berges ainsi que la gestion des niveaux du Lac-Saint-Jean. Et Rio Tinto va collaborer à ces comités selon l'ensemble des modalités qui ont été convenues lors de l'entente en termes de rôle et responsabilité.

745 On a un cycle annuel de planification des travaux et à la lumière de l'ensemble des consultations qu'on a faites, il est devenu nécessaire de faire en sorte que la programmation annuelle des travaux soit divisée plus tôt. Et, on va s'assurer de faire en sorte de s'intégrer complètement dans la nouvelle structure de gouvernance pour faire en sorte de pouvoir bonifier notre suivi.

750 Les scénarios de gestions analysés maintenant. Il y a sept scénarios de gestion des niveaux qui ont été analysés. Ils ont été analysés à partir d'une matrice considérant les éléments du développement durable, les dimensions économiques, sociales et environnement. Les chiffres à l'intérieur sont le nombre de critères pour chacune de ces dimensions et il y avait aussi un aspect technique concernant le Programme à proprement parlé pour la réalisation des travaux.

755 Donc, chacun des critères a été comparé au scénario actuel de gestion qui prévaut depuis 25 ans qu'on appelle le scénario A et on déterminait s'il était défavorable ou favorable par rapport au scénario actuel.

760 Donc le scénario de gestion des niveaux qui a été convenu avec les élus des trois MRC ainsi que de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh prévoit pendant la période estivale un niveau minimum de 14 pieds, jusqu'au 7 septembre ou un niveau maximum jusqu'au premier septembre de 16 pieds.

Après le premier septembre, le niveau maximum est abaissé à 15 pieds et demi, ce qui est un pied de moins que le niveau maximum du scénario actuel de gestion.

765

Du 8 septembre au 21 septembre, la pente pour abaisser le niveau du Lac-Saint-Jean a été augmentée pour faire en sorte qu'on atteigne 13 pieds au 21 septembre, ce qui répond principalement aux besoins des plaisanciers et des navigateurs. Donc on couvre maintenant la période jusqu'à la Fête du travail pour le niveau à 14 pieds et ensuite, on abaisse le niveau plus graduellement pour jusqu'au 21

770

septembre. Par la suite, le niveau minimum est porté à 12 pieds.

Pour la période printanière, considérant pour une période à partir du premier mai, le niveau du Lac-Saint-Jean maximal est à 16 pieds et demi et pour une période de 12 jours il pourra être porté au-delà de 16 pieds et demi. Cette période-là va coïncider avec la période de crue, donc on est pas capable de dire pendant la période entre le mois de mai et le mois de juin quand est-ce que ça se produit sauf que cette période-là va être d'une durée maximale de 12 jours. Elle va typiquement ressembler à quatre jours de montée vers 17 pieds, environ quatre jours à 17 pieds et ensuite une baisse graduelle pour un retour à 16 pieds et demi sur environ quatre jours. Donc, c'est en gros les changements qui ont été convenus avec les représentants.

775

780

Les différents scénarios ont été analysés en fonction de la grille. Donc, lors du dépôt de l'étude d'impact, on voit les scénarios F-2, B, et A qui étaient les trois scénarios auxquels on était ouvert pour échanger lors des audiences publiques et le scénario M qui a été convenu a aussi été analysé selon la grille et on voit qu'il arrive bon premier selon les critères. La raison pour ça, c'est qu'il représente le meilleur compromis et considère davantage l'ensemble des dimensions du développement durable ainsi que les aspects techniques.

785

Donc, le scénario proposé qui a été convenu avec les élus du Lac-Saint-Jean et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh représente le meilleur équilibre selon les trois pôles du développement durable en considérant les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

790

Regardons maintenant les travaux de stabilisation. Il y a plusieurs types de travaux actuellement. Le premier constitue le rechargement de plage. Ensuite, il y a des épis qui peuvent être construits, des brise-lames. On a aussi des perrés et aussi de l'empierrement.

795

On a procédé à une vaste analyse et une revue de littérature par rapport aux différentes techniques de stabilisation et on propose de poursuivre l'utilisation de la presque totalité des techniques actuelles.

800 On propose certaines bonifications. Ces bonifications consistent principalement à la technique des îlots de pierre et pour certaines situations particulières, on pourrait considérer l'utilisation de bancs d'emprunt riverains et subaquatiques. On augmente également le nombre de kilomètres de place suivi qui passe de 45 à 50 kilomètres.

805 Une évaluation préliminaire des travaux sur l'horizon des 10 prochaines années. Donc on entrevoit 20 kilomètres de rechargement de place, environ cinq kilomètres au niveau des perrés. Au niveau de l'empierrement, on entrevoit environ un kilomètre. C'est principalement des travaux d'entretien qui représentent 95% de l'ensemble des travaux que l'on prévoit et on voit très peu de nouvelles structures environ 5% de nos travaux.

810 Il y a une zone de travaux qui est très spécifique, à savoir la relocalisation du Canal de la Belle-Rivière qui vient traiter d'un problème d'érosion dans ce secteur.

815 Bien sûr ce sont des prévisions qui peuvent être influencées par les conditions climatiques et les différentes tempêtes qui pourraient survenir.

820 Maintenant, on a différents outils de contrôle et de suivi pour le Programme à proprement parlé. On veut s'assurer par ces suivis-là de l'efficacité des interventions et évaluer les répercussions sur l'environnement et ajuster au besoin le Programme. Donc, on prévoit de maintenir l'ensemble des mécanismes de suivi de contrôle qui ont été implantés depuis 30 ans. Donc, un suivi de l'érosion, des niveaux et des vents, des ouvrages, un suivi social, environnemental et faunique, socio-économique ainsi qu'archéologique.

825 En conclusion, en termes de participation du milieu et de suivi, on a le résultat d'un consensus répondant aux attentes des acteurs du milieu.

830 En terme de scénario de gestion des niveaux, on a une position commune qui permet de concilier les usages et qui répond aux trois pôles du développement durable et en termes de travaux de stabilisation, on prévoit une augmentation du nombre de kilomètres de place.

835 Je vous remercie pour votre attention.

835

LE PRÉSIDENT :

840 Alors merci, Monsieur Gauthier pour votre présentation. J'aimerais indiquer comme tous les documents qui sont présentés, nous demandons toujours le dépôt officiel donc la version papier et en version électronique, donc déposez ça à la coordination donc au secrétariat de la commission. Donc ces documents vont être déposés, comme tous autres documents qui ont déjà été déposés.

845 Alors maintenant, ceci met fin à la présentation du promoteur. Il est 19 h 55. Nous allons faire une pause de 15 minutes.

Alors nous indiquons le registre va être ouvert à partir de maintenant. Au retour de la pause, donc le registre ici à Alma ainsi qu'à Saint-Félicien, au retour de la pause, on va me remettre les inscriptions. Je vous confirmerai à ce moment-là, le nombre de personnes qui se sont inscrites.

850 Alors bonne pause.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

855 Alors si vous voulez prendre place, nous allons recommencer. Alors, on m'a remis une copie des registres pour les questions. J'ai 17 personnes à Alma et 4 personnes qui sont inscrites à Saint-Félicien. Alors j'ai dit que pour des raisons d'équité qu'on irait de façon proportionnée donc à 17 contre 4, ça veut dire, je vais appeler normalement quatre participants à Alma et un participant et ainsi de suite, un participant à Saint-Félicien.

Maintenant, par contre, ce que je vais faire, je vais commencer avec un participant qui est à Saint-Félicien et nous allons après ça inviter quatre participants qui sont ici à Alma.

865 Alors, je vais inviter monsieur Jacques Dumont du Club nautique de Roberval à s'avancer à la table des intervenants à Saint-Félicien. Donc, nous devrions voir à l'écran prochainement monsieur Dumont. Nous, on le voit donc on voit monsieur Dumont. Alors bonsoir, Monsieur Dumont.

M. JACQUES DUMONT :

870 Bonsoir Monsieur le Président. Messieurs les Commissaires.

LE PRÉSIDENT :

875 La règle vu qu'on a pas mal de monde puis j'aimerais ça réussir à passer tout le monde ce soir autant que possible. Je vais vous demander de poser une question et ensuite de ça vous pourrez aller vous réinscrire.

Alors à vous la parole.

880

M. JACQUES DUMONT :

885 D'accord merci beaucoup. À l'addenda numéro 4, le second alinéa 1.2.3, RTA affirme qu'une des conditions favorisant l'acceptabilité sociale d'une gestion participative est de gérer le Lac-Saint-Jean et le Programme de stabilisation des berges de manière à contrer l'érosion et protéger les berges.

Le scénario M contribuera-t-il à contrer sinon réduire l'érosion et si oui, de combien par rapport au mode de gestion actuel ainsi que par rapport au scénario analysé dans l'étude d'impact?

890

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Gauthier.

895

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Pour être sûr de bien comprendre la question. Ce que je comprends c'est que, on veut savoir le scénario M actuel de combien il va réduire l'érosion par rapport au scénario actuel. Est-ce que c'est bien ça?

900

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que j'avais compris donc au mode de gestion actuel.

905

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

D'accord. Donc, le mode de gestion, le scénario M prévoit une baisse à l'automne de 1 pied pour réduire la hauteur d'eau en période de tempêtes de vent. Par contre à très long terme et ça été mentionné

910 dans l'étude d'impact, ça n'a pas d'impact à très long terme sur l'érosion, mais lorsqu'il y a des tempêtes et parce que le milieu exprimait de grandes préoccupations par rapport aux tempêtes d'automne, le niveau est abaissé d'un pied.

LE PRÉSIDENT :

915 Pour bien comprendre votre réponse. Donc, vous nous dites que ça n'aura pas d'effet bénéfique à long terme d'avoir baissé d'un pied à l'automne. C'est ce qu'on doit comprendre.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

920 Oui, les études démontrent que sur une période de 23 ans, l'impact est de 1% sur le taux d'érosion. Mais, en période de tempêtes de vent, ça l'a un impact sauf que, quand on regarde à long terme, sur des cycles de plusieurs années, il y a des rechargements naturels qui se font. Il y a plein de phénomènes qui se produisent sur les berges, donc ça pas d'impact à long terme.

925 Mais lorsqu'il y a une tempête, il est clair que ça va avoir un impact dans la mesure où il y a 1 pied d'eau de moins.

LE PRÉSIDENT :

930 Très bien. Je vous remercie. Alors, Monsieur Dumont, voulez-vous avoir une précision sur ce point-là?

M. JACQUES DUMONT :

935 Le rapport de scénario analysé dans l'étude d'impact, est-ce qu'il y a une...

LE PRÉSIDENT :

940 C'est ça, il y avait différents scénarios donc on avait ce qu'on appelle le statu quo, ça c'est ce qu'on comprenait comme question. Donc, le statu quo c'est le scénario actuel de gestion.

M. JACQUES DUMONT :

Oui, c'est ça.

945

LE PRÉSIDENT :

Donc, par rapport au scénario actuel de gestion donc monsieur Gauthier a dit clairement que les bénéfiques.

950

M. JACQUES DUMONT :

Ma réponse c'est ça.

955

LE PRÉSIDENT :

Un certain bénéfice à ce moment-là, mais à long terme ça pourrait être marginal sauf en cas de tempête.

960

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

C'est ça, sur une base ponctuelle ça l'a des impacts, mais quand on regarde à très long terme, ça a un impact qui est somme toute négligeable. Il faut se rappeler que lors des tempêtes – à titre d'exemple, lors des tempêtes d'automne 2013 qui avaient été des tempêtes qui étaient très importantes, il y a des secteurs sur lesquels on n'est pas intervenu et qui après deux ans s'étaient retrouvés rechargés sur une base naturelle.

965

Donc, c'est pour ça qu'il faut regarder l'érosion sur une très longue période pour être capable de dire si ça a des impacts ou pas. Mais sur une base ponctuelle, un pied de moins, va avoir de l'impact.

970

LE PRÉSIDENT :

Mais ça c'est une base ponctuelle. Mais pour bien comprendre, si on revient sur la question des tempêtes parce que d'ailleurs dans l'étude d'impact vous avez fait référence que, tout est une question d'équilibre dynamique là un peu au gré de la dérive littorale des tempêtes que, à long terme, un niveau plus bas s'il arrive des tempêtes, il peut avoir une modification des hauts fonds qui étaient auparavant pas touchés parce que le niveau était plus élevé par l'action des vagues.

975

980

On sait que les vagues ont une influence qui diminue avec la profondeur. Si je dois bien comprendre, ça voudrait dire à court terme, il pourra avoir des bénéfiques d'un niveau plus bas au moment

des tempêtes mais à long terme, le profil des hauts fonds pourrait changer qui fait que le bénéfice deviendrait marginal à long terme. Est-ce que c'est ça aussi que je dois comprendre?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

985

Ça devient de plus en plus technique, je passerais la parole à madame Jolette pour compléter la réponse à la question si vous le permettez.

LE PRÉSIDENT :

990

Très bien, Madame Jolette.

MME CAROLINE JOLETTE :

995

Oui. Donc, ce que monsieur Gauthier disait c'est que pendant une tempête, un abaissement de niveau vient réduire les volumes érodés mais après une tempête, ce qui se produit, c'est qu'il y a des processus de rechargement naturel, des vagues de beau temps, des vagues frontales qui sont plus faibles, mais qui viennent rapporter des matériaux sur la plage. Donc, au final, on vient avec moins, les plages se rechargent puis au final les volumes érodés qu'on a perdus pendant la tempête, bien ils sont moins grands sur une période plus longue étant donné qu'il y a eu ces processus de reconstruction-là qui se sont produits par après une tempête.

1000

LE PRÉSIDENT :

1005

Si on abaissait le lac encore plus à l'automne, ça serait quoi le bénéfice par rapport au scénario M?

MME CAROLINE JOLETTE :

1010

En fait, on a modélisé dans les simulations des conditions dans les études sur l'érosion, on a modélisé un scénario, plusieurs scénarios de gestion même un scénario E qui est un scénario à 14 pieds. Donc, encore là pendant les tempêtes, c'est bénéfique d'avoir un niveau du lac plus bas pendant les tempêtes mais au final, ce scénario-là nous amène seulement à une différence de volume érodé sur 23 ans, de 2% seulement.

1015

1020 Donc, ça c'est au global. Il y a des secteurs comme les secteurs de Saint-Félicien, les secteurs de Dolbeau-Mistassini qui ont des pentes plus douces, ces secteurs-là bénéficient davantage d'un abaissement de niveau qu'un autre secteur comme les secteurs de Métabetchouan, Chambord où les pentes sont plus raides où ces secteurs-là réagissent beaucoup moins à un abaissement de niveau.

Mais au global sur 23 ans, selon les résultats de la modélisation numérique qu'on a fait, la différence est de seulement 2% entre le scénario E qui est un scénario à 14 pieds, le scénario A.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ça nous permettrait de préciser le statu quo mais avec le scénario E.

MME CAROLINE JOLETTE :

1030 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1035 Donc, la dynamique des tempêtes fait, la règle générale, que ça peut s'équivaloir à l'automne que le niveau du lac soit maintenu en moyenne, disons à 14 pieds ou à 15 pieds, à long terme, ça changera pas grand-chose.

Tirez vos conclusions.

1040 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Oui c'est ça – Mais au moment de la tempête ça l'a un impact.

LE PRÉSIDENT :

1045 Ça l'a un impact ponctuel.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1050 Puis on a compris toutes les préoccupations exprimées par le milieu pendant la période automnale puis les tempêtes et il y a eu beaucoup de discussions autour du niveau du lac pour l'automne

et pour considérer l'ensemble des préoccupations du milieu. C'est pour ça qu'on en est venu à la conclusion de baisser le niveau du lac de 1 pied à l'automne.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Ça vous va, Monsieur Dumont.

1060 **M. JACQUES DUMONT :**

Merci.

LE PRÉSIDENT ;

1065 Alors vous pourrez vous réinscrire. Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Richard Hébert qui est ici dans la salle à Alma.

Alors bonsoir, Monsieur.

1070 **M. RICHARD HÉBERT :**

1075 Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Messieurs les Commissaires. Rio Tinto affirme que ses droits hydrauliques de propriété de baignade sont claires et incontestables sur le Lac-Saint-Jean et que cette question est externe au projet présenté en audience et spécifie à son étude d'impact, en réponse à la question 51 des ministères. Rio Tinto est convaincue que l'exercice de ses droits s'inscrit parfaitement dans le contexte juridique actuel.

Rio Tinto peut-elle élaborer sur cette affirmation et résumer sur quoi elle se base pour arriver à ce constat?

1080

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Gauthier.

1085

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1090 Donc, la production d'hydroélectricité est la raison d'être de la présence de l'industrie de l'aluminium dans la région.

1095 Rio Tinto a toujours pris soin d'exercer les droits qui lui ont été consentis de manière à respecter la loi. On reconnaît que le contexte social a beaucoup évolué au cours des années depuis 1922 et on a adapté nos façons de faire en continu pour respecter les lois et tenir compte de l'évolution du contexte social.

1100 Donc il y a plusieurs éléments de loi qui sont à considérer par rapport à ça, mais d'abord et avant tout, l'entente sur la gestion participative qui est un nouveau jalon important permet de faire en sorte de considérer l'évolution du contexte social au cours des dernières années.

LE PRÉSIDENT :

1105 Quand vous faites référence aux droits, donc on fait référence bien entendu aux droits qui ont été consentis dans les années 20. C'est ça fondamentalement que vous faites référence dans l'étude d'impact?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1110 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1115 J'aimerais vous entendre sur ce point-là, je crois que ça résumerait la réponse que monsieur Hébert voudrait obtenir.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1120 J'aurais besoin de quelques minutes pour pouvoir accéder à un document pour être capable de répondre adéquatement à la question.

LE PRÉSIDENT :

1125

Très bien.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1130

Donc, principalement, il y a la Loi sur l'eau. Le Programme 2017 – 2026, tel que proposé, répond aux principes de protection, de réparation envers le patrimoine commun comme le déclare la loi.

1135

Et l'article 13 à 15 sur la gouvernance de l'eau, le plan directeur de l'eau, RTA collabore et participe à l'élaboration du plan directeur de l'eau et ses actions s'inscrivent en tout point et en harmonie avec ce plan.

1140

La table de concertation des acteurs de l'eau de l'OBV. Il y a le pouvoir de l'état, la cessation du prélèvement de l'eau, l'article 31.85 - La Loi sur la qualité de l'environnement. La protection des écosystèmes aquatiques se fait conformément aux informations et données scientifiques du jour. Il y a la Loi sur le développement durable, le Programme de stabilisation des berges répond au principe du développement durable.

1145

Il y a également l'article 46.1 de la Charte des droits et libertés, « vive dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité dans la mesure et suivant les normes prévus par la Loi est respectée dans la mesure où RTA obtient des certificats d'autorisation dans le respect des lois et règlements et s'y conforme. »

1150

Il y a l'article 976 du Code civil du Québec, la disposition sur les troubles du voisinage. RTA gère le niveau du lac et la fluctuation du niveau du lac et les conséquences sont des inconvénients normaux du voisinage aux abords d'un plan d'eau.

1155

À titre d'info complémentaire, les droits de 1922 qui ont été octroyés pour exhausser les eaux à la quote de 17.5 pieds par le gouvernement du Québec a été fait le 12 décembre 1922. Et ça été une entente de gré à gré sur toutes les parties inondables de la quote de 15 pieds jusqu'à 17.5 pieds sur plusieurs parties du terrain jusqu'à la quote de 22.5.

Alors c'est l'ensemble des lois qui s'appliquent en lien avec les droits d'eau qui ont été consentis.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le Lac-Saint-Jean lui-même?

1165 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1170 Très bien, Je vous remercie. Alors, Monsieur Hébert, c'est certain que c'est une question qui peut être large qu'on peut revenir dessus éventuellement.

1175 On sait que, bon, la loi, monsieur Gauthier a fait référence à la Loi sur la qualité de l'environnement, alors c'est certain qu'on pourrait aller éventuellement dans des questions plus précises de point. Donc, vous aurez l'occasion de revenir sur ça.

En lisant le rapport qui a été publié en 86, il y avait des questions comme ça qui revenaient également, donc on sait que c'est un sujet qui intéresse plusieurs personnes, qui pourrait être couvert dans des mémoires.

1180 En tout cas, si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous réinscrire. Je vous remercie.

Je vais maintenant inviter monsieur Jean Paradis. Bonsoir, Monsieur Paradis.

1185 **M. JEAN PARADIS :**

Bonsoir, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires.

1190 J'aurais deux petites questions, mais j'aimerais ça que vous puissiez me permettre un préambule, je pense que vous avez reçu par courrier la copie d'une lettre que j'ai envoyée au ministre Heurtel pour demander une suspension de l'audience.

1195 Je comprends qu'aujourd'hui, on reprend les audiences suite à une suspension déjà faite. Donc ça veut dire que c'est possible, ce qui est encore possible.

1200

Vous avez dû voir dans la lettre en question que je demande au ministre de suspendre l'audience peut-être jusqu'en septembre donc reporter le dépôt des mémoires en septembre de façon à ce que la partie PR-8.2 - c'est intéressant le promoteur nous a présenté presque à 80% juste ce volet-là de son étude d'impact. Donc, de façon à ce que cet addenda-là soit soumis à une analyse de recevabilité comme tous les projets de promoteur normalement.

1205

Donc vous avez, j'imagine, reçu cette lettre. Vous comprendrez que je n'ai pas reçu de nouvelle de monsieur Heurtel encore, il a les pieds dans l'eau comme on pourrait dire.

Mais j'aurais quand même deux questions à poser en attendant.

LE PRÉSIDENT :

1210

Allez-y.

M. JEAN PARADIS :

1215

Les questions vont être au représentant du ministère du Développement durable et de l'Environnement. Première question, deux petites questions simples.

Dans le cadre de projet de promoteur, est-ce que l'analyse de recevabilité est une étape importante?

1220

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochon.

M. YVES ROCHON :

1225

Oui, c'est une étape importante et dans le cas présent, cette analyse-là s'est faite sur l'étude d'impact. Il y a eu plusieurs séries de questions qui ont été posées au promoteur, plusieurs analyses qui ont été faites.

1230

Et, le ministère a fait une recommandation à l'effet que l'étape pouvait être rendue, on pouvait aller à l'étape de la période d'information publique. On jugeait que l'étude d'impact répondait à la directive du ministre. Parce qu'il faut comprendre que la recevabilité de l'étude d'impact, ce qu'on vise à voir c'est

est-ce que l'étude d'impact déposée par un promoteur répond à la directive qui lui a été soumise. Dans les faits, on a vérifié et on a été satisfait des réponses.

1235 Évidemment, vous soulevez la question d'un addenda qui a été déposé après notre avis. C'est sûr que c'est des choses que je pourrais dire qui ne sont pas inhabituelles dans un processus d'évaluation environnementale qu'un promoteur va déposer un document visant à bonifier son projet.

1240 C'est arrivé à quelques reprises qu'il l'a déposé durant une audience publique et nous on est à la disposition, à ce moment-là, de la commission pour répondre aux questions si le public a besoin d'un éclairage ou si la commission a besoin d'un éclairage là-dessus.

1245 On n'a jamais arrêté un processus d'audience parce qu'un nouveau document était rendu public lors d'une audience, ça s'est jamais procédé comme ça parce que pour nous la directive si elle a été répondue, mais on est dans un continuum puis elle est encore, on considère que la directive, que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante à la directive.

M. JEAN PARADIS :

1250 Merci donc c'est important. C'est très important l'objectif de la recevabilité du document et de l'analyse c'est que tous les ministères, je pense, peut-être que vous pourrez me corriger, tous les ministères sont interpellés ou la plupart des ministères sont interpellés pour donner leur avis, poser des questions donc faire un travail d'analyse qui est absolument fondamental pour que les citoyens puissent bien comprendre et pour que la commission aussi puisse bien comprendre le projet.

1255 Ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1260 Mais avant de vous laisser, petite précision, effectivement on a pris connaissance de votre lettre. De notre côté bien entendu, nous on exécute les mandats que le ministre nous envoie. Le seul cas, ce serait, exemple, la commission, il y avait une autre commission avec d'autres commissaires qui devaient partir au mois d'octobre, donc il y a eu suspension de mandat mais annulation de mandat même on ne ferait pas ça maintenant. Il y a une nouvelle commission qui a été formée.

1265 Alors nous on exécute les mandats selon les délais qui nous sont demandés. C'est tout ce que je peux répondre sur ça mais confirmer qu'on a eu votre lettre, on en a pris connaissance.

M. JEAN PARADIS :

1270

Merci. J'étais bien conscient de ça.

LE PRÉSIDENT :

1275

On n'a pas eu de nouvelles du ministère à ce moment-là.

M. JEAN PARADIS :

1280

D'accord, j'étais bien conscient de ça. C'est pour ça que la lettre était adressée au ministre et non pas à vous Monsieur le Président ou au président du BAPE sachant que vous avez à exécuter ce que le ministre décide. Donc, la lettre est allée à la bonne place.

LE PRÉSIDENT :

1285

Si vous aviez adressée la question à nous, on aurait peut-être été obligé de vous dire, nous on exécute les mandats, c'est ce qu'on vous aurait répondu.

Donc, votre deuxième question.

1290

M. JEAN PARADIS :

C'est pour ça que je ne vous ai pas posé la question, je connaissais déjà la réponse. Donc, une deuxième question.

1295

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. JEAN PARADIS :

1300

Dans ce que vous avez vu, que le promoteur vient de déposer, c'est-à-dire à peu près 80% de la présentation du promoteur portait sur l'addenda PR-8.2. Est-ce que lors de l'étude de recevabilité, je

rappelle 80% de la présentation portait là-dessus ou presque, est-ce que l'information qui a été livrée par le promoteur aujourd'hui a fait l'objet de l'analyse de recevabilité?

1305

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochon.

1310

M. YVES ROCHON :

Quand j'ai répondu à votre première question, on n'a pas à faire une analyse de recevabilité à tous les documents qui sont déposés par le promoteur. Le promoteur a déposé ce document-là, il y a le processus, le mandat avait été donné par le ministre. Nous, on considère qu'il n'y a pas toute l'information qui était déjà dans l'étude d'impact était suffisante et complète pour continuer à procéder.

1315

Il y a aussi un aspect, c'est que le ministère, tout comme la commission, peut toujours poser des questions au promoteur à n'importe quelle étape de la procédure pour un complément d'information. C'est ce qu'on fait aussi régulièrement. Ça fait partie comme je le dis du processus d'analyse de poser des questions, recevoir des documents, les analyser dans un continuum. C'est comme ça que fonctionne la procédure.

1320

Comme telle, l'étape de l'analyse de recevabilité, c'est une étape dans la procédure qui soit dit en passant, n'est pas formellement exposée dans la loi. C'est une étape que nous on juge qui est accomplie. On n'a pas à la refaire à toutes les fois.

1325

On continue, on a reçu un document. Ce document a fait l'objet des analyses par les membres de mon équipe, ils pourront en parler plus en détail s'il y a des questions plus précises techniques demain. Mais, nous, on juge qu'on n'a pas à refaire un processus de consultation, l'ensemble des ministères puisque l'ensemble des ministères sont aussi présents à la commission.

1330

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Alors comprenez Monsieur Paradis, vous pouvez être en désaccord mais c'est la réponse. Hein! C'est important.

1335

M. JEAN PARADIS :

1340

Oui, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

1345

C'est important d'en prendre acte bien entendu.

M. JEAN PARADIS :

1350

Mais vous comprenez que ce n'est pas un addenda ordinaire. Je pense que vous avez cité quelques cas où les promoteurs peuvent amener des annexes, des informations complémentaires, mais que le promoteur redépose 80% de sa présentation qui était hors recevabilité.

LE PRÉSIDENT :

1355

C'est parce que vous pourrez élaborer dans un mémoire, mais éventuellement aussi le scénario M qui a été déposé peut faire l'objet de questions par les participants. Donc on invite les gens à poser des questions sur ce scénario-là quand même.

1360

Bien entendu, s'il y a des gens qui sont insatisfaits de la façon de faire bien ils pourront le communiquer dans un mémoire. Mais ici, bon, la première partie ça sert justement à aller chercher de l'information complémentaire puis après ça, bien, à la deuxième partie, les gens notamment dans un mémoire peuvent juger de la qualité de l'information et la commenter.

1365

C'est ce que je vous invite à faire.

M. JEAN PARADIS :

1370

C'est bon, est-ce que je peux demander si la réponse de monsieur et la réponse du ministre, parce que monsieur vient de dire qu'ils ont jugé que la recevabilité...

LE PRÉSIDENT :

C'était clair.

1375 **M. JEAN PARADIS :**

...de l'addenda 8.2 était recevable, est-ce que c'est la réponse du ministre. Est-ce que je peux prendre ça pour acquis parce qu'on va faire d'autres procédures à ce moment-là si on a la réponse ce soir?

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je pense, monsieur Rochon, on sait, vous en avez fait référence vous-même que le mandat précédent du BAPE avait été annulé, que c'était annoncé qu'il reprendrait s'il y avait une entente.

1385 Ce qu'il faut en conclure c'est il y a eu entente qui a été signée et on a reçu une lettre mandat. Donc, comme monsieur Rochon l'a expliqué, je suis forcé de conclure que si le ministre n'avait pas été satisfait, il n'aurait pas remandaté immédiatement le BAPE. Je pense que la réponse de monsieur Rochon va dans ce sens. On est obligé de la prendre comme ça.

1390 **M. JEAN PARADIS :**

Donc, vous...

1395 **LE PRÉSIDENT :**

On n'aurait pas eu la lettre mandat sinon.

1400 **M. JEAN PARADIS :**

...donc vous me dites le ministre a répondu par la voix de son fonctionnaire, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

1405 Bien au niveau de l'addenda.

M. JEAN PARADIS :

Oui.

1410

LE PRÉSIDENT :

Vu qu'il y a eu une annonce qu'il y avait une entente et quelques jours après la lettre mandat nous est arrivée pour reprendre le mandat.

1415

M. JEAN PARADIS :

Mais vous comprenez que ça donne, le 25 il faut signifier qu'on veut déposer des mémoires, ça donne presque pas de temps aux gens de se préparer, puis ça ne donne pas de temps au ministère de faire le processus de recevabilité, c'est inacceptable.

1420

LE PRÉSIDENT :

Vous en parlerez dans un mémoire de vos insatisfactions au regard de la procédure.

1425

M. JEAN PARADIS :

Bien j'en ai parlé dans lettre, j'espère que le ministre va me répondre officiellement sinon, on va utiliser d'autres moyens.

1430

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1435

M. JEAN PARADIS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1440

Alors je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Marc Archer à se présenter. Bonsoir, Monsieur. Alors votre question.

M. MARC ARCHER :

1445

Oui, bonsoir, Marc Archer de Dolbeau-Mistassini DG de la Corporation de Lactivité pêche

Lac-Saint-Jean. Bonsoir, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, bonsoir tout le monde.
Content de vous voir si nombreux ici, trente ans plus tard.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Votre question.

1455 **M. MARC ARCHER :**

Oui. Des dizaines de propriétaires riverains et de pêcheurs sportifs, sinon des centaines, soutiennent que l'abondance des menés le long des plages du Lac-Saint-Jean a considérablement diminuée depuis le début du Programme de stabilisation des berges, il y a trente ans.

1460 Est-ce que le promoteur peut nous informer ou statuer sur l'évolution de l'abondance des menés sur les plages depuis le début du Programme il y a 30 ans en terme de tendance? Il y a-tu une tendance à la hausse, il y a-tu une tendance à la baisse? C'est-tu stable? C'est ma question.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1470 Je vais inviter monsieur Larose à répondre à la question.

M. MARTIN LAROSE :

1475 Monsieur le Président, je commencerais par une information importante. Il faut faire attention avec le poisson fourrage avant de, sur des bases d'observation visuelle, de statuer sur des abondances, des baisses de population, des baisses d'abondance de menés sur les bases d'observation visuelle. Pourquoi je dis ça c'est que premièrement, c'est des groupes de poissons, le poisson fourrage, qui a des grandes variabilités au niveau temporel et au niveau spatial.

1480 Je m'explique. Au niveau temporel c'est-à-dire à l'intérieur d'une même année ou entre les années, il peut y avoir des variabilités de population pour différentes espèces.

1485

Et, au niveau, quand je parle niveau spatial, c'est que c'est des poissons avec des capacités natatoires, donc la nage considérablement réduite, ce qui fait qu'une tempête, des grands vents, des courants peuvent faire changer l'endroit où le poisson utilise, c'est-à-dire que le poisson peut se déplacer contre son gré où très rapidement au gré des conditions climatiques.

1490

Ceci étant dit, il y a quatre études majeures qui ont été faites entre 89 et 95 sur le poisson fourrage sur le Lac-Saint-Jean. Des études majeures avec plusieurs stations d'échantillonnage où des milliers de poissons ont été capturés. Les constats ont été très variables c'est-à-dire, il y a eu des abondances, des variations d'abondance qui ont été observées, mais pas de tendance dans ces études-là.

1495

Il y a également des suivis importants qui sont faits sur l'éperlan arc-en-ciel depuis 2000, des suivis qui sont annuels qui visent l'éperlan arc-en-ciel qui est un poisson fourrage et ces suivis-là ont permis de voir encore là des variations mais pas de tendance. Des variations, il y avait des cycles et ces cycles étaient associés à l'abondance de la ouananiche, mais il n'y a pas eu de tendance à la diminution comme tel.

1500

Il y a des poissons qui sont capturés dans les suivis d'éperlan qui sont des poissons qui ne sont pas visés mais qui sont capturés, l'omisco en est un, c'est un poisson fourrage et pour cette espèce-là aussi dans les suivis annuels, variabilité mais pas de tendance comme telle.

1505

Donc, sur cette base, je dirais qu'il y a des variabilités, mais il n'y a pas d'observation de tendance d'observée.

LE PRÉSIDENT :

1510

O.K. On pourrait aller du côté du ministère de la Faune. Qu'est-ce que le ministère a comme données du côté de madame Larose notamment concernant les poissons fourrage, qu'est-ce que vous pouvez dire vous de plus ou de différent que le promoteur?

MME DIANE LAROSE :

1515

Monsieur le président, on a effectivement des données qui ont été analysées. On a analysé aussi les données du promoteur sauf que vous comprendrez que ce n'est pas mon expertise donc je souhaiterais que cette question-là soit apportée demain.

LE PRÉSIDENT :

1520

On prend ça en note. O.K. Donc, comme complément d'information. Donc c'est important de réussir à parler à quelqu'un de chez vous donc on aurait une réponse côté du ministère de la Faune demain à compter de 13 h, en début de séance, on fait toujours un suivi des questions en suspens. Donc, c'est pris en note ici par madame Mondor. Donc, on va relancer le ministère de la Faune sur cet aspect-là.

1525

Effectivement, on avait noté des discussions ou des échanges au niveau de l'analyse de recevabilité entre le ministère de la Faune notamment et le promoteur en ce qui a trait aux poissons fourrage. Donc on aura l'occasion d'essayer de creuser cette question-là en début d'après-midi demain.

1530

M. MARC ARCHER :

Vous me permettez peut-être une sous-question Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

1535

Oui. À ce moment-là, c'est toujours sur le poisson fourrage?

M. MARC ARCHER :

1540

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Je la prendrais en note pour demain à ce moment-là.

1545

M. MARC ARCHER :

En lien avec ma première question.

1550

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1555 **M. MARC ARCHER :**

Donc, si je comprends bien la réponse qui a été fournie par le consultant du promoteur, on considère du côté du promoteur que quelques études sur trois, quatre, cinq ans qui ont porté sur des années pratiquement successives, c'est suffisant puis on peut dire qu'il y a aucune tendance sur 30 ans à partir de ces études, c'est-tu ce que j'ai compris?

1560

LE PRÉSIDENT :

J'en prends note de ça. Il y a eu quelques études, c'est leur conclusion sur la base de leurs études, on verra ce que le ministère de la Faune peut apporter comme complément d'information. Et bien entendu, de notre côté, on a mis en ligne des documents justement qu'on a reçus dans la quote DC donc le mandat a commencé hier, on a pu procéder à leur mise en ligne donc on voit qu'il y a des documents liés à la pêche alors je voulais le signaler en même temps. Donc, si les gens veulent voir les documents, les documents donc de la part de participants comme vous, autrement dit, qui ont été déposés ces documents-là peuvent être consultés.

1565

1570

Bien entendu, dans un mémoire vous pourrez à ce moment-là dire bien moi je veux faire des grosses nuances des choses comme ça donc les mémoires servent à ça et demain, on a pris ça en note, on va probablement peut-être les premiers points qu'on va vérifier demain après-midi à compter de 13 h.

1575

M. MARC ARCHER :

Merci, Monsieur le Président.

1580 **LE PRÉSIDENT**

C'est moi qui vous remercie.

M. MARC ARCHER :

1585

À tantôt.

1590

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Maintenant, je vais inviter madame Monique Laberge du CRÉ, je crois que c'est le CRÉ je crois que j'ai une note à part. Je veux être sûr.

1595

MME MONIQUE LABERGE :

Du Conseil régional de l'environnement.

1600

LE PRÉSIDENT :

O.K.

MME MONIQUE LABERGE :

1605

La CRÉ n'existe plus.

LE PRÉSIDENT :

1610

Non, c'est ça que je voyais, l'accent aigu c'est pour ça, ça m'a un petit peu confondu.

Alors bonsoir, Madame, à vous la parole.

MME MONIQUE LABERGE :

1615

Bonsoir, Alors c'est Monique Laberge, je suis présidente du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable. Et je suis membre de l'Organisation aimante du Comité des Parties Prenantes.

1620

Ma question concerne la gouvernance. Alors le Comité des Parties Prenantes de même que les élus du territoire ont fait valoir à RTA la nécessité d'instaurer une gestion démocratique et participative et collective du Lac-Saint-Jean.

1625

On voit dans l'organigramme qu'il y a un comité scientifique et un comité technique. Ma question est de savoir quelle sera la participation concrète de RTA au comité scientifique et technique et je voudrais savoir la participation financière et expertise?

LE PRÉSIDENT :

1630 Très bien. Et en même temps, certain qu'on comprenne bien les nuances entre le comité scientifique et le comité technique en même temps pour répondre à la question de Madame.

Alors, Monsieur Gauthier.

1635 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

1640 Donc, en termes de structure et de composition, le comité scientifique va être principalement composé de biologistes et de scientifiques. Il va y avoir des représentants de Rio Tinto, des représentants de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la Corporation de Lactivité pêche du Lac-Saint-Jean, des institutions d'enseignement, de l'expertise externe, au besoin, et aussi de l'expertise disponible auprès des différents ministères à savoir le ministère de la MFFP et le MDDELCC. Ça c'est le comité scientifique.

1645 En termes de mandat, le mandat du comité scientifique c'est de contribuer à l'établissement de la planification intégrée des ressources et à son suivi sous la responsabilité des MRC de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Aussi de proposer et de coordonner ou réaliser des mandats de recherche venant du Conseil de gestion durable du Lac-Saint-Jean concernant les aspects fauniques et environnementaux.

1650 Son mandat est aussi de contribuer aux besoins, à la planification et au suivi des travaux et proposer des objets de recherche en découlant notamment de l'inventaire des différentes espèces ciblées, des enjeux climatiques et météorologiques et du suivi des écosystèmes tant les milieux humides, les frayères, les berges et aussi de déposer et présenter au Conseil de gestion durable les études réalisées, émettre des recommandations et aussi de présenter des études au Comité des Parties Prenantes. Donc ça c'est le mandat du comité scientifique.

1655

LE PRÉSIDENT :

Auquel vous allez participer?

1660 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Auquel on va participer.

LE PRÉSIDENT :

1665

Donc ce n'est pas vous qui le dirigez.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1670

Ce n'est pas nous qui le dirigeons.

LE PRÉSIDENT :

1675

Je pense que ça va être important de faire la nuance parce que, on comprend que c'est une entente qui est multipartite. Donc, ce n'est pas le comité de Rio Tinto, donc c'est un comité auquel Rio Tinto va participer.

1680

C'est sûr que tant que les gens sont à l'aise du côté de Rio de répondre aux questions, éventuellement on pourrait aussi aller du côté du MERN parce que quelque part le MERN a servi d'entremetteur à tout ça.

On pourrait éventuellement aussi aller du côté de la communauté ou des MRC pour avoir des compléments d'information sur comment eux voit le rôle du comité.

1685

Il y avait aussi l'aspect notamment.

MME MONIQUE LABERGE :

1690

Financière.

LE PRÉSIDENT :

À ne pas oublier l'aspect financier.

1695

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1700

Mais avant de parler de l'aspect financier, parlez-nous du rôle du comité technique?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

1705

D'accord. Donc, le comité technique est composé principalement d'ingénieurs et d'aménagistes. Donc, il va y avoir des membres des différentes MRC. Toujours la participation aussi de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, des responsables des travaux de stabilisation des berges et aussi de l'expertise disponible qui pourrait venir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et du ministère de la Sécurité publique, des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le MERN. Donc ça c'est les différentes personnes qui pourraient contribuer au comité technique.

1710

1715

La portée puis le mandat du comité technique, c'est d'effectuer une veille sur les types de travaux de protection des berges, de proposer des actions visant à maintenir le patrimoine foncier existant et permettre sa mise en valeur optimale, agir à titre de comité expert pour différentes questions portant sur l'aménagement des berges, étudier et proposer les travaux aux mesures permettant l'atteinte des objectifs en matière d'aménagement du territoire et de déposer et présenter au Conseil de gestion durable un état de situation des travaux du comité et émettre des recommandations. Donc, ça c'est le mandat du comité.

1720

1725

Par rapport à la contribution financière et le rôle de Rio Tinto, on mentionnait lors de la présentation qu'on va participer à ces comités-là. La contribution financière n'est pas encore établie. Par le passé, on a contribué de façon financière à différentes études ou à différentes initiatives. On peut penser à la frayère d'éperlans où on a investi plus de 200 000 \$ dans ce projet-là. Donc, on va continuer à investir et à contribuer sur le comité technique et technique mais pour l'instant, il n'y a pas d'engagements financiers qui ont été pris.

LE PRÉSIDENT :

1730

Donc, c'est à venir. Maintenant du côté des MRC ou la Première Nation, est-ce que vous avez des compléments d'information à donner étant donné que vous êtes les signataires également au même titre que Rio Tinto de cette entente-là, si vous avez des précisions à apporter sur les comités.

1735 **M. JACQUES POTVIN :**

Malheureusement, Monsieur le président, on ne peut pas apporter comme tel de détail sur cette entente-là parce que comme vous le savez l'entente de principe a été discutée entre les préfets, les représentants politiques, le ministère qui était un peu la personne qui tentait d'amener un arbitrage entre le milieu et RT. Donc, présentement, on ne peut pas vous donner d'information plus détaillée.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est-à-dire, donc on peut penser qu'il y aurait de nouvelles réunions qui vont devoir être faites entre les signataires pour définir la mécanique de ces comités-là à ce stade-ci. Ma question irait à ce moment-là, au MERN, monsieur Perreault à ce moment-là, est-ce que le ministère va continuer à jouer un rôle d'arrimage pour s'assurer que ces comités-là vont fonctionner par exemple?

1750 **M. FRÉDÉRIC PERREAU :**

Pour l'instant, le mandat du MERN visait surtout à favoriser le dialogue et les échanges entre le promoteur et les intervenants du milieu. Le mandat dans le fond était donné au ministère de favoriser les discussions sur les préoccupations puis peut-être arriver à, les parties à se rejoindre pour en venir à une entente.

1755 Là, l'entente est intervenue pour ce qui est, à l'heure actuelle, le ministère redevient un peu un ministère sectoriel qui va offrir du support à la structure. Puis on n'a pas de rôle particulier pour donner suite à cette entente-là pour l'instant.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, il y a des réunions à convenir entre les parties pour, si vous voulez, approfondir la question notamment des comités. Alors c'est ce qu'on doit comprendre.

1765 Bien entendu, étant donné que le document a été déposé dans la foulée d'étude d'impact, le scénario, le mode de gestion, bon ça a un impact sur le Programme de stabilisation. Bien entendu, à ce stade-ci c'est ce qu'on peut dire. Si vous avez des suggestions ou visions que ça devrait avoir, donc ces comités-là vous êtes la bienvenue pour en faire part dans un mémoire.

1770 Ça vous va pour votre question?

MME MONIQUE LABERGE :

Oui.

1775

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pouvez vous réinscrire.

1780

MME MONIQUE LABERGE :

Merci. Est-ce que vous permettez une petite, petite sous-question?

LE PRÉSENTATION :

1785

Oui, une toute petite.

MME MONIQUE LABERGE :

1790

Bien, je vais aller me réinscrire.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous allez vous réinscrire, très bien. Je vous remercie.

1795

Donc nous avons pris quatre personnes ici à Alma, nous allons aller maintenant du côté de Saint-Félicien. Je vais inviter monsieur Denis Potvin, représentant de la Marina Péribonka et qui est également membre de, je comprends c'est la Marina de Péribonka qui est membre du Comité des Parties Prenantes.

1800

Donc, bonsoir, Monsieur Potvin.

M. DENIS POTVIN :

1805

Bonsoir, Monsieur Germain.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre question.

1810

M. DENIS POTVIN :

Bonjour au monde d'Alma. Dans le contexte actuel de changements climatiques, comme il est difficile de prévoir le long terme, au dernier alinéa 1.2.3 de l'addenda numéro 4, il est indiqué qu'une des conditions favorisant l'acceptabilité sociale d'une gestion participative est la possibilité de mettre de l'avant des initiatives adaptées aux situations particulières tenant compte de l'évolution des connaissances et des changements climatiques. RTA comprend-elle, comme le CPP, que cet engagement pourrait éventuellement conduire à une révision du mode de gestion du niveau du Lac-Saint-Jean différent de celui inscrit au décret 2017 – 2026? RTA serait-elle prête à s'engager à revoir le mode de gestion du niveau du Lac-Saint-Jean qui sera inscrit au décret 2017 – 2026, le cas échéant?

1815

1820

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Monsieur Gauthier, donc on parle d'un horizon 10, 20, 30 ans si je comprends bien la question. Donc, il y a le décret sur les dix ans, si après, il y avait des changements, on notait des signaux climatiques qui modifiaient le régime, donc c'est dans ce sens-là la question que je comprends.

1825

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Donc, la période du décret et le scénario pour lequel il y a eu une entente couvre une période de 10 ans. Les changements climatiques, on voit plutôt sur un horizon de 2050. Donc de penser ou de parler d'éventuelles modifications au scénario de gestion, au moment où on se parle, est totalement hypothétique et c'est difficile de prendre des engagements sur l'horizon, de décider de quelque chose qui pourrait se produire dans 30, 40 ans.

1830

1835

LE PRÉSIDENT :

Par contre dans les simulations, donc qu'on sait c'est des groupes de modèles avec des différents scénarios donc des scénarios les futurs concentrations de CO₂ pourront varier différentes, on ne sait pas trop, en 2050. Mais vous avez fait des simulations selon des projections plus vraisemblables, ce que je me souviens donc on verrait peut-être des changements dans le comportement hydrologique.

1840

Donc pouvez-vous nous résumer des changements qu'on aurait par exemple au printemps, à l'été, à l'automne?

1845

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Je vais laisser monsieur Larouche répondre à cette partie de la question.

1850

LE PRÉSIDENT :

Donc résumer rapidement.

1855

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui.

M. BRUNO LAROUCHE :

1860

Monsieur le président si vous le permettez, j'utiliserais peut-être une capsule pour illustrer mes propos qui résumeraient.

LE PRÉSIDENT :

1865

Allez-y.

M. BRUNO LAROUCHE :

1870

Oui. Alors c'est la numéro 13. Alors effectivement on a fait des études pour établir quelle serait l'hydrologie future du Lac-Saint-Jean. Pour faire ces études-là, Monsieur le Président, on a utilisé les services d'Ouranos qui sont les spécialistes au Québec en changements climatiques qui est un consortium de recherche situé à Montréal.

1875

Fait que je vais vous parler de l'hydrologie future. Fait que on a fait ces études-là, puis évidemment un changement climatique, c'est une comparaison du climat entre la période 2040, 2070 avec la période actuelle qui était de 1970 à 2000.

1880 La première étape c'est d'établir quel sera le climat futur, donc quelles seront les nouvelles températures et précipitations, ça c'est la première étape du travail. Puis une fois qu'on a les nouvelles températures et précipitations du futur, on met ça dans un modèle hydrologique pour avoir la nouvelle hydrologie du futur.

1885 Bon, on a étudié près d'une centaine de scénarios différents de températures et de précipitations. Chaque institut météorologique fait des prévisions là-dessus. Bref, il y a une grande variabilité dans les prévisions de températures et précipitations futures.

1890 Puis ce que je vous présente-là c'est une espèce de moyenne des résultats puis en même temps je vais vous parler du consensus. Est-ce que toutes les - près de 100 simulations - disent la même chose ou pas. Fait que, en termes de débit moyen annuel, fait que sur l'horizon 2050 toujours, on peut par exemple focuser sur le Lac-Saint-Jean où on va parler d'amont.

1895 En termes de débit moyen annuel, on voit qu'il aurait une augmentation du ruissellement de l'ordre de 6 à 7% sur les bassins d'amont et de l'ordre de 1.3% au Lac-Saint-Jean.

1900 La flèche ici, la couleur de la flèche indique un consensus fort pour cette augmentation-là tandis qu'au Lac-Saint-Jean, le consensus est, je dirais, moyen. Ça veut dire que ce n'est pas dans tous les 100 scénarios qu'on a utilisés, ce n'est pas tous les 100 scénarios qui disent que nécessairement ça va augmenter.

1905 Si on parle rapidement du débit moyen hivernal, les débits devront augmenter sur l'ensemble des bassins versants spécialement au Lac-Saint-Jean. Mais je rappelle que l'augmentation du débit d'hiver, les débits d'hiver sont pas très élevés en absolu, on parle de peut-être de 300 mètres cubes au Lac-Saint-Jean, fait qu'une augmentation de 22% d'un chiffre qui est petit ça fait quand même pas beaucoup d'eau de plus pareil.

1910 Au point de vue du débit moyen printanier, on voit une augmentation des débits du printemps en termes de volume mais en termes de pointes, les pointes ne sont pas nécessairement plus élevées. Parce que, entre autres, il va avoir un petit peu moins de neige dans le futur.

En termes de débit moyen estival, on devrait avoir une diminution des débits moyens estivaux ainsi qu'une diminution des débits d'automne sur la partie avale du bassin. Mais pour la partie amont, on devrait avoir une augmentation des débits d'automne.

1915 Ici, essentiellement, c'est les mêmes résultats mais présentés sous une espèce, on présente la moyenne ici pour chacun des différents mois de l'année. Fait qu'on voit une augmentation en janvier, février, mars, une augmentation en avril, puis l'augmentation vient surtout du fait que les crues vont être devancées.

1920 Les départs des crues dans le futur en 2050 devaient être plus tôt qu'aujourd'hui. On va avoir cependant une diminution au mois de mai et au mois de juin. Fait que finalement, c'est un décalage de la crue qui se fait vers le mois de mars. Une diminution pour les mois d'automne, d'été et une augmentation pour novembre et décembre.

1925 Fait qu'on a fait une simulation avec ça. On a pris un des scénarios médians parmi les 80. On a pris un des scénarios médians puis on a recréé l'hydrologie que ça donne puis on a passé ça dans notre modèle de simulation pour savoir quel serait l'impact sur les niveaux d'eau. C'est la simulation qui est montrée ici, je vais aller sur la prochaine qui compare seulement la médiane actuelle avec la médiane future en 2050.

1930 Fait que ce qu'on voit c'est que en termes de niveau du Lac-Saint-Jean, le niveau va remonter plus, excusez, plus de bonne heure en condition de changement climatique par rapport à la médiane de référence. Et puis, l'été c'est sensiblement la même chose.

1935 En termes d'automne, l'automne devrait être un peu plus bas en raison de la diminution qui se fait sentir à partir du mois d'août. Et puis, pour finalement revenir à peu près au même niveau à la fin de l'hiver.

1940 Fait que ça illustre l'impact qu'on anticipe, mais en 2050. Puis ces changements climatiques-là ne se feront pas d'une façon linéaire nécessairement puis pour le prochain on ne s'attend pas que pour le prochain 10 ans, que ce soit très, très différent du dernier 10 ans.

LE PRÉSIDENT :

1945 Très bien. Donc, pour ce qui est des niveaux d'eau ce qu'on doit retenir selon ces scénarios médians-là, niveaux comparables estival, mais des niveaux plus bas à l'automne.

M. BRUNO LAROCHE :

1950 À l'automne.

LE PRÉSIDENT :

Il y a la question de la prise des glaces. Donc les glaces prendraient plus tard à l'automne?

1955

M. BRUNO LAROUCHE :

Oui. Pour la prise des glaces, j'aurais un acétate ici. On a étudié avec les gens d'Ouranos différents scénarios puis on a fait une espèce de moyenne encore là. Puis ici, ce que représente cette figure-là, on a le nombre de jours sur l'axe de gauche, l'axe des Y et les années de 1980 à 2060, là sur l'autre axe.

1960

La courbe en bleu illustre la date ou le nombre de jours de différence par rapport à la prise des glaces en 2050 par rapport à aujourd'hui, en fonction des années. Fait qu'on voit que puis de l'autre côté, du côté, la courbe en vert, on voit la modification du départ des glaces.

1965

Si on regarde la tendance des ces pentes-là, ça veut dire que la période sans couvert de glace devrait augmenter dans un rythme d'environ six jours par 20 ans. Fait que c'est l'espèce de taux entre 1980 et 2050.

1970

LE PRÉSIDENT :

Enfin du côté des tempêtes, est-ce que ça change?

1975

M. BRUNO LAROUCHE :

Quand on a consulté les gens d'Ouranos, on leur a demandé pouvez-vous nous dire quelque chose sur le régime des vents en condition future. Les gens nous ont dit : « L'état actuel de la modélisation ne nous permet pas de porter un jugement là-dessus. Nos modèles ne sont pas assez précis pour aller, être capable d'inférer sur le nouveau régime des vents. »

1980

Il faut se rappeler que les changements climatiques sont faits avec des simulations, avec des mailles, en tout cas, avec une modélisation assez grossière du secteur puis pour être capable d'avoir une idée sur les vents, il faudrait faire des simulations beaucoup plus fines. Puis actuellement, les gens d'Ouranos nous disaient qu'ils n'avaient pas ces simulations-là puis ils étaient pas très confiants sur les résultats au niveau du régime des vents.

1985

LE PRÉSIDENT :

1990 Mais disons sur les tempêtes depuis 50 ans disons, est-ce que vous avez donc si on recule dans le temps, à ce moment-là, est-ce qu'il y a des tendances sur les tempêtes ou c'est stable disons depuis 50 ans. Est-ce qu'il y a des cycles?

M. BRUNO LAROUCHE :

1995 Peut-être que madame Jolette pourrait répondre à cette question.

MME CAROLINE JOLETTE :

2000 En fait, Monsieur le Président, on avait fait une étude qui fait partie de notre volume 4, l'étude qui porte sur les conditions érosives puis la tendance depuis 1992, en fait la période qui avait été analysée c'est entre 92 et 2015, je crois, j'y vais de mémoire, mais la tendance est à la baisse en terme de nombre de tempêtes.

LE PRÉSIDENT :

2005 Une légère tendance à la baisse.

MME CAROLINE JOLETTE :

2010 Légère tendance.

LE PRÉSIDENT :

2015 Qu'on voyait dans le document. Très bien.

2020 Alors ça fait un résumé un peu de la situation bien entendu, il y a de l'information qui est donnée plus en détail à l'intérieur de l'étude d'impact. On a vu, il y a eu même il y avait une simulation qui avait été faite à l'origine. Il y a des questions qui ont été posées dans les documents et il y a une simulation avec des modèles mis à jour qui a été faite.

2025 Donc, il y a moyen d'avoir beaucoup de documentation si vous voulez aller chercher plus de détails sur les éléments qui ont été traités, ce qu'on a vu à l'écran, ce sont des extraits des documents qui sont dans l'étude d'impact. Mais il y a plus de viande que ça à l'intérieur si vous voulez plus de détails.

Fait que ça répond à votre question, Monsieur Potvin?

M. DENIS POTVIN :

2030 Est-ce que je peux un petit point, un petit point à amener?

LE PRÉSIDENT :

2035 Oui, votre point?

M. DENIS POTVIN :

2040 Comme ils ont dit tantôt que c'est variable. O.K. Au niveau des précipitations encore là, on ne le sait pas dans 10 ans comment que ça va être organisé. On a un exemple actuellement. Ça ne veut pas dire que ça va revenir tous les années non plus.

2045 Sauf, que pour les périodes de tempêtes de vent en étant navigateur depuis plusieurs années et en voyant le résultat le long des berges sur les terrains tout, nous autres on voit que veut, veut pas, il y a des vents très violents qui se lèvent rapidement et on en voit de plus en plus comparativement à voilà 10 ans et à voilà 5 ans. C'est une constatation qu'on a faite.

LE PRÉSIDENT :

2050 C'est ça mais quand même, des fois ça peut être des perceptions. Je ne mets pas votre constatation en doute, mais fondamentalement, ça peut être aussi de la perception. Alors si vous avez des données qui viennent enrichir ça bien entendu, ça serait utile et pertinent.

2055 C'est sûr que s'il n'y a pas de données bien on n'est pas capable d'inférer une tendance ou pas, c'est toujours la grande question c'est qu'est-ce que les données montrent, c'est un peu ça qui est la question fondamentale.

Fait que je vous remercie pour votre question et si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire.

2060 **M. DENIS POTVIN :**

Oui, je vais dire comme monsieur Archer, à tantôt.

LE PRÉSIDENT :

2065 Très bien. Maintenant, je vais inviter donc maintenant ici même à Alma, monsieur André Fortin du Club nautique Belle-Rivière.

M. ANDRÉ FORTIN :

2070

Alors moi, c'est une question de sécurité nautique. Alors nous on fait partie du Club nautique Belle-Rivière. Alors au niveau de la rivière, depuis cinq ans qu'ils ont fait un épi à la sortie de la rivière du côté Métabetchouan, la rivière rapetisse de plus en plus et nous sommes les seuls, nous avons une station service et nous sommes les seuls du côté du lac, alors la rivière a rapetissé depuis cinq ans énormément.

2075

Alors je me demande quand est-ce qu'ils vont régler le problème parce qu'ils sont supposés de faire un projet avec cet épi-là, c'est sûr, parce qu'ils l'ont bâti mais là pour l'instant, il y a rien qui bouge.

Ma question est plus au niveau de la sécurité nautique.

2080

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, on voit que dans l'étude d'impact la Belle-Rivière a fait l'objet d'un document, de documents en fait plus qu'un, mais de documents distincts. Donc, Monsieur Gauthier.

2085

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Oui, je vais inviter madame Jolette à répondre à la question.

2090

MME CAROLINE JOLETTE :

Monsieur le Président, en fait la question est quand on va procéder au Projet de la Belle-Rivière est-ce que c'est ça que j'ai compris?

2095

M. ANDRÉ FORTIN :

Oui, c'est ça la question.

LE PRÉSIDENT :

2100

D'abord est-ce qu'il serait possible d'avoir une figure qui montre la Belle-Rivière et qui montrerait idéalement l'épi dont vous faites mention, donc qui n'est pas tellement loin de l'embouchure que j'en comprends. Donc, on aurait une meilleure perspective si on pouvait avoir la figure.

2105

MME CAROLINE JOLETTE :

On a une capsule sur la Belle-Rivière. Donc, en fait, je peux dire que le Projet de relocalisation du canal de la Belle-Rivière va servir à diminuer les forces érosives dans le secteur de plage de

2110 Saint-Gédéon-sur-le-Lac, c'est un secteur qui est tout près de la Belle-Rivière puis va permettre ainsi de réduire la fréquence des rechargements qu'on fait à chaque année depuis les dernières années à cet endroit-là.

2115 Donc ça c'est une photo justement de la Belle-Rivière où on a l'épi de 200 mètres qu'on a construit effectivement à l'hiver 2014. Et le secteur de plage de Saint-Gédéon-sur-le-Lac c'est celui-là.

2120 Ce qui s'est passé au fil des années, c'est que la Belle-Rivière sortait de façon rectiligne vers le lac puis au fil des années, elle s'est déplacée comme plusieurs rivières de sable, elle s'est déplacée vers le nord parallèlement à la plage de Saint-Gédéon-sur-le-Lac. Ça a creusé un trou.

2125 Le nid de la rivière a creusé un trou dans le fond du lac puis par conséquent, ça augmente la force des vagues qui arrivent sur la berge et cet épi-là lui il sert à capter les sédiments qui proviennent du banc de sable de Saint-Gédéon-sur-le-Lac, c'est un banc de sable de Métabetchouan c'est-à-dire, désolé. Donc, viennent capter les sédiments qui dérivent le long du banc de sable de Métabetchouan.

2130 Donc, ainsi il y a plus de sédiments qui poussent sur la Belle-Rivière qui a fait en sorte qu'elle se déplace au fil des années.

2135 Donc, ça c'est le projet donc j'en ai parlé ici de ça, une première étape. Donc on vise de relocaliser ce canal-là si on a toutes les autorisations en main dans le futur Programme. Puis ça réduirait comme je vous l'ai mentionné de 60% les volumes érodés par rapport à les simulations qu'on a faites de ce projet finalement.

2140 Donc, ça c'est vraiment les plans qu'on a insérés dans le cadre de l'étude d'impact. Donc, grossièrement, on a ici l'épi de 200 mètres qui sert à capter les sédiments. La Belle-Rivière elle, elle sort ici. Ici, comme ça, donc on voit très bien qu'elle est parallèle à la plage de Saint-Gédéon-sur-le-Lac qui est là.

2145 Ce qu'on propose c'est de venir excaver ici pendant la période hivernale à bas niveau et à faible débit de la rivière. On viendrait aussi excaver ici pour faire sortir la rivière de façon plus rectiligne possible. On vient aménager une digue ici et on prend une partie des matériaux qui se retrouvent là, on les dépose dans le chenal actuel pour venir rehausser le fond du lac à cet endroit-là et ainsi réduire les forces érosives dans le secteur de Saint-Gédéon-sur-le-Lac.

2150 Donc, grossièrement c'est le projet qu'on propose.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

2160 Et si je comprends bien, du côté de monsieur Fortin tout à l'heure, on voyait la figure, votre installation nautique est à l'intérieur de la rivière on voyait des quais sur la figure tout à l'heure donc du côté droit est à l'arrière, c'était vos installations ça.

M. ANDRÉ FORTIN :

C'est ça.

2155

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. Là actuellement le nid de la rivière est croche. Il y a l'épi donc.

2160

M. ANDRÉ FORTIN :

Et la rivière rapetisse parce que nous on balise, c'est un balisage privé.

LE PRÉSIDENT :

2165

O.K.

M. ANDRÉ FORTIN :

2170

Qui fait partie de Saint-Gédéon puis depuis cinq ans, notre rivière rapetisse terriblement, c'est pour ça qu'on parle de sécurité nautique. Je pense qu'il passe presque 3 000 bateaux par semaine sur la Belle-Rivière.

LE PRÉSIDENT :

2175

Là, on voit vu que c'est croche donc vous avez des craintes, la rivière est sinueuse, vous avez peur donc ça veut dire votre balisage est étroit, c'est ça que je veux comprendre.

M. ANDRÉ FORTIN :

2180

Et sinueuse aussi.

LE PRÉSIDENT :

2185

Elle est sinueuse.

M. ANDRÉ FORTIN :

2190

Et très rapetissée.

LE PRÉSIDENT :

2195 Et il y a l'épi qui s'en vient un peu plus au large donc il peut constituer un obstacle, c'est ça, que je dois comprendre?

M. ANDRÉ FORTIN :

2200 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2205 Tout à l'heure vous avez mentionné que vous feriez les travaux à l'hiver, donc ça voulait dire si vous aviez les autorisations, un nouveau certificat qui conduirait le Programme cet automne, donc est-ce que ça veut dire vous réaliseriez les travaux dès l'hiver prochain?

MME CAROLINE JOLETTE :

2210 Ce qu'on vise c'est à l'hiver 2019. C'est ce qui est visé en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

2215 Visé en ce moment, hiver 2019.

MME CAROLINE JOLETTE :

Oui.

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pas l'hiver prochain, l'autre hiver.

2225 **M. ANDRÉ FORTIN :**

O.K. Mais là si ça bouche, qu'est-ce qu'on fait? C'est ça ma question. La rivière va boucher là, c'est sûr. Merci.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez nous en parler dans un mémoire de vos préoccupations effectivement si, il peut avoir urgence, on peut nous toujours dire, bien O.K., dans notre rapport entendu que.

2235 **M. ANDRÉ FORTIN :**

Nous avons cru l'été passé qu'il y avait urgence.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. ANDRÉ FORTIN :

2245 C'est pour ça qu'on en parle.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pourrez nous sensibiliser dans votre mémoire.

2250

M. ANDRÉ FORTIN :

Merci.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Claude Duchesne de Riverains Lac Saint-Jean 2000 Incorporée.

2260 Bonsoir, Monsieur Duchesne.

M. CLAUDE DUCHESNE :

2265 Bonsoir, Monsieur le Président et Messieurs les Commissaires. Donc ma question est la suivante : c'est parce que j'ai cherché dans l'étude d'impact parce que souvent les gens me posent la question, ils disent Claudem du sable on va en avoir jusqu'à quand des quantités. Est-ce qu'il y a eu une recherche exhaustive des sablières ou des bancs d'emprunt possible, est-ce qu'on retrouve ça dans l'étude d'impact?

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gauthier. Donc, les bancs d'emprunt autour du lac. C'est ça qu'on parle.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2275

Madame Jollette va répondre à la question.

MME CAROLINE JOLETTE :

2280

En fait dans l'annexe 8 de l'étude d'impact, il y a, je crois que c'est l'annexe 8, j'y vais de mémoire. On fait le portrait justement des bancs d'emprunt qu'on utilise au Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme de stabilisation des berges, puis il y avait différentes pistes recommandées à la conclusion de cette étude-là.

2285

Puis ces pistes-là ont été explorées depuis le dépôt de l'étude d'impact, on est en train de terminer le rapport qui regroupe plusieurs éléments qui ont été abordés dans le cadre justement de l'étude qui a été faite pour compléter l'annexe 8.

2290

Donc, oui, il y a eu une recherche exhaustive pour répondre à la question, oui, il y a eu une recherche exhaustive sur des potentiels des nouveaux bancs qu'on pourrait utiliser.

LE PRÉSIDENT :

2295

Ce que je comprends ça prendrait de nouveaux bancs d'emprunt. Les bancs d'emprunt en exploitation actuellement arrivent, si je comprends bien aussi votre question, votre préoccupation c'est qu'il y a une pénurie potentielle de bancs d'emprunt à moyen terme. Donc, vous recherchez de nouveaux bancs d'emprunt.

MME CAROLINE JOLETTE :

2300

Non, ce n'est pas tout à fait ça.

LE PRÉSIDENT :

2305

Non, ce n'est pas ça qu'on doit comprendre.

2310

MME CAROLINE JOLETTE :

2315 En fait, Monsieur le Président, c'est que, en fait, il y a différentes problématiques qui avaient été ciblées dans l'annexe 8 comme par exemple la présence de shale dans certains bancs d'emprunt au sud-ouest du Lac-Saint-Jean.

2320 Donc, on a fait des recherches à savoir est-ce qu'il y a des bancs à proximité de nos zones de rochage qui seraient exempts ou qui auraient des quantités de shale réduites donc on a fait des recherches de bancs potentiels mais non les bancs en cours ont des volumes satisfaisants. On peut continuer à les utiliser puis il y a certains nouveaux bancs qui ont été retenus à la suite de ces recherches-là qui font partie des bancs que le Programme peut utiliser.

LE PRÉSIDENT :

2325 Concernant le schiste, c'est quoi le problème d'utiliser du schiste sur les plages.

MME CAROLINE JOLETTE :

2330 En fait, le shale Monsieur le Président c'est une roche sédimentaire qui s'effrite facilement. Elle provient de la présence du passage des glaciers depuis des milliers d'années. Puis ce qui avait été émis comme hypothèse c'est que, elle pouvait - étant donné que c'est une roche qui s'effrite facilement, avec les manipulations suite à la prise des matériaux dans le banc d'emprunt avec le transport, la manipulation, le nivellement sur les plages, l'hypothèse avait été émise que le schiste pouvait générer plus de particules fines sur la place. Aussi le shale c'est une roche qui est plate.

2335 Donc, l'autre hypothèse c'est qu'elle pouvait entraîner une augmentation de la compaction de la plage lorsqu'on utilise les bancs d'emprunt avec du shale. Mais ces deux hypothèses à la suite des différentes études qu'on a fait depuis un an et demi ont été écartées parce qu'on a pris des échantillons dans une zone de recharge où on avait rechargé, on a pris des échantillons, on les a comparés avec ceux
2340 du banc d'emprunt, il y avait pas plus de matière de particules fines. Donc, c'est ce que je pourrais dire par rapport au shale.

LE PRÉSIDENT :

2345 C'est ça. Puis on comprend sur le côté des particules fines que c'est notamment pour les poissons d'éviter de - vous mettez des matériaux qu'on appelle net, c'est-à-dire qu'il ne génère pas de matières en suspension.

2350 Du côté des MRC, donc vous avez fait une étude donc vous nous dites, il y a des bancs d'emprunt utilisables donc exploitables, des nouveaux bancs d'emprunt donc ils sont exploitables à moyen terme, long terme, c'est ça que vous avez pu trouver à l'intérieur de vos recherches.

MME CAROLINE JOLETTE :

2355 Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

2360 Sur le côté des MRC, donc si je ne me trompe pas maintenant surtout en terre publique par exemple, il peut y avoir des bancs d'emprunt en terrain privé, ça prend quand même des permis, mais il y a des bancs d'emprunt aussi j'imagine en terre publique vous avez repérés également ou c'est exclusivement des bancs d'emprunt potentiels en terrain privé?

MME CAROLINE JOLETTE :

2365 Je n'ai pas l'information exacte sur le type de propriété.

LE PRÉSIDENT :

2370 O.K.

MME CAROLINE JOLETTE :

2375 À moins que Richard...

LE PRÉSIDENT :

2380 Parce qu'on sait maintenant bon que l'exploitation d'un banc d'emprunt ça prend des permis. Je sais qu'il y a des délégations de responsabilité qui ont été transférées vers les MRC, mais habituellement de toute façon les MRC ils sont bien au fait des bancs d'emprunt qui existent sur leur territoire puis des potentiels des réserves. Donc, du côté des MRC Maria-Chapdelaine, par exemple, est-ce que vous avez des informations complémentaires pour vous est-ce que c'est une problématique la recherche de nouvelles sources d'emprunt pour les bancs de sable?

2385 **M. JACQUES POTVIN :**

Monsieur le Président, on a une connaissance de certains bancs d'emprunt. On connaît où RT va puiser les éléments dans Maria-Chapdelaine. Il y a aussi d'autres bancs d'emprunt qui ne sont pas exploités au moment où on se parle. Est-ce qu'il va correspondre au type de granulat que RT veut avoir, on en n'a pas de données pour le moment.

2390

Maintenant, il faut savoir aussi que pour le sable, la préoccupation première vis-à-vis les bancs d'emprunt se trouve au niveau du réseau routier notamment le réseau routier municipal où il y a énormément de détériorations parce qu'on sait que les routes n'ont pas été construites O.K. pour supporter autant de charges qu'on en a lorsque RT est obligée de faire ses rechargements.

2395

LE PRÉSIDENT :

Du côté de Lac-Saint-Jean-Est?

2400

MME NATHALIE AUDET :

Du côté de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la majorité des bancs d'emprunt sont sur le réseau privé. Ils ne sont pas sur les terres publiques où on a la délégation de GSN.

2405

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et de votre côté?

2410 **M. DANNY BOUCHARD :**

Même chose du Côté du Domaine-du-Roy. Je pense que la totalité est en terre privée puis de toute façon ceux en terre publique, à mon avis, seraient possiblement trop éloignés.

2415

LE PRÉSIDENT :

Trop éloignés.

2420

M. DANNY BOUCHARD :

Pour le justifier.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

Encore plus de camionnage. Donc, on sait que ça fait votre préoccupation, on a des questions liées au camionnage éventuellement, mais je veux permettre au maximum de personnes de venir poser des questions ce soir. Donc, on ne poussera pas plus avant la question du trafic lourd.

2430

Fait que, Monsieur Duchesne.

M. CLAUDE DUCHESNE :

2435 Est-ce que je peux poser une sous-question, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

Une petite question.

2440

M. CLAUDE DUCHESNE :

2445 C'est beau de savoir le nombre de bancs d'emprunt, mais la qualité c'est important parce que certains rechargements on a pu constater qu'il y avait de la terre forte dedans. Donc, à ce moment-là c'est beau de dire qu'on a tant de bancs d'emprunt mais est-ce que la qualité est toujours ce qu'on veut, ce qu'on désire?

LE PRÉSIDENT :

2450 Ça peut être un élément que vous pouvez nous souligner dans votre mémoire.

M. CLAUDE DUCHESNE :

Merci.

2455

LE PRÉSIDENT :

2460

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Patrick Plourde Lavoie.

Bonsoir, Monsieur.

M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :

2465

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires. Ma question concerne le sujet environnemental et faunique qui est proposé dans le cadre du Programme de stabilisation des berges. Donc j'aimerais si possible avoir des détails sur le suivi qui est proposé et aussi avoir des précisions par rapport à qu'est-ce qui est ajouté par rapport au précédent suivi et qu'est-ce qui est enlevé.

2470

Donc, on comprend qu'il y a un suivi faunique qui a commencé lors du premier Programme en 86. Donc j'aimerais savoir quelle est la différence entre le suivi qui est proposé et celui qu'on a connu lors du précédent Programme?

LE PRÉSIDENT :

2475

Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2480

Je vais inviter monsieur Larose à répondre à la question.

M. MARTIN LAROSE :

2485

Dans le cadre du suivi environnemental et faunique, qu'est-ce qui est prévu être fait c'est les inventaires préalables, les inventaires qui sont faits avant les travaux pour identifier les éléments sensibles, pour protéger ces éléments sensibles-là également. C'est fait par des visites de terrain avant les travaux et descriptions des éléments sensibles et intégrations aux plans et devis.

2490

Ensuite de ça si je vais dans l'ordre de réalisation des travaux, il y a la surveillance environnementale des travaux. Donc, à l'étape des inventaires préalables, on délimite les éléments sensibles. Pendant les travaux on vérifie si ces éléments sensibles sont protégés et si aussi il y a le respect des mesures d'atténuation qui sont dans le Code d'éthique sur l'environnement.

2495

Après les travaux, il y a le suivi des sites des travaux. Donc l'année après la réalisation des travaux tous les sites sont visités à nouveau pour savoir si, encore une fois, les éléments sensibles qui avaient été identifiés auront bien été protégés et sont encore en bon état. Et pour constater l'état général des lieux.

2500

Il y a les suivis des milieux humides riverains qui sont faits au trois ans. L'objectif des suivis des milieux humides est d'identifier s'il y a des zones d'érosion ou si jamais il y a des zones d'érosion connues, si elles évoluent dans le temps pour savoir si les milieux humides peuvent être menacés à moyen terme ou à long terme par des activités érosives et des activités d'accumulations également.

2505

Donc, ça c'est 22 milieux humides qui sont suivis aux trois ans.

Dans ce suivi-là, il y a également l'appréciation d'efficacité s'il y a des ouvrages de protection. Constater des changements qu'il y a dans l'habitat et recueillir des données sur la faune aviaire et terrestre.

2510

Et également la dynamique des embouchures des milieux humides. Ce suivi-là est fait de manière ponctuelle et au besoin. Si jamais il y a des interventions du Programme de stabilisation des berges qui sont faites à proximité d'une embouchure d'un milieu humide et qu'on pense qu'il peut y avoir un impact sur la dynamique de cette embouchure-là, c'est à ce moment-là qu'il y a des suivis qui sont ajoutés pour vérifier s'il y a eu impact au niveau de la dynamique de l'embouchure des milieux humides.

2515

LE PRÉSIDENT :

Par rapport à ce que vous avez fait les dernières années, est-ce qu'il y a des points nouveaux qui méritent une mention ou c'est le même suivi?

2520

M. MARTIN LAROSE :

Il n'y a pas de nouveauté dans le suivi qui est proposé en termes environnement et faunique, non.

2525

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. Monsieur Lavoie, est-ce que vous pensez à quelque chose en particulier?

2530 **M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :**

Non, mais j'aimerais savoir dans ce cas-là s'il n'y a pas une nouveauté qu'il a proposée, est-ce qu'il y a des aspects du suivi faunique qui ont été retirés ou qui seront retirés dans le cadre du futur Programme?

2535 **LE PRÉSIDENT :**

C'est logique, donc est-ce que vous avez, comme monsieur Plourde dit, est-ce que vous avez retiré des éléments de suivi?

2540 **M. MARTIN LAROSE :**

2545 Dans le passé, dans le cadre du Programme, dans le suivi environnemental et faunique, il y avait le suivi des couvées de canards qui a été fait sur plusieurs années et ce suivi-là n'est pas reconduit parce qu'il a été fait comme je vous dis sur plusieurs années et l'objectif de ce suivi des couvées de canards était d'identifier premièrement quelles espèces de canards utilisaient les différents milieux humides; qu'est-ce qui pouvait faire varier l'abondance des couvées de canards et les différents suivis, huit ou neuf suivis qui ont été faits jusqu'en, il y en a eu même en 2015 dans le cadre de l'étude d'impact ont permis de déterminer qu'il n'y avait pas de lien entre la variation du niveau d'eau et l'abondance des couvées de canards.

2550 Qu'est-ce qui est ressorti c'est qu'il y avait un lien entre les conditions météorologiques pendant l'incubation ou pendant l'élevage des jeunes, mais pas de lien entre la variation du niveau d'eau qu'on observe au printemps et l'abondance des couvées de canards.

2555 Ce qu'on a vu comme lien également c'est la dynamique des populations de canards nord-américaines. C'est-à-dire que si une espèce en particulier avait un déclin à l'échelle nord-américaine, bien sûr on observait un déclin dans les inventaires de couvées.

2560 Puis le lien entre le niveau du Lac-Saint-Jean et l'abondance des couvées de canards a été une première observation qui a été faite dans les premières années du suivi, il n'y a pas eu de lien et on l'a refait en 2015 après plusieurs suivis et on n'a pas vu de lien non plus.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie demain après-midi donc on aura un spécialiste aussi de la faune professionnelle, on pourra revenir sur la question des suivis au niveau faunique.

2570 **M. PATRICK PLOURDE LAVOIE :**

Merci.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Fait que je vous remercie pour votre question. Je vais maintenant inviter monsieur Jacques Gagnard, je pense que j'ai bien prononcé le nom.

Bonsoir, Monsieur.

2580 **M. JACQUES GAINARD :**

Bonsoir, je m'appelle Jacques Gagnard je suis un riverain de Saint-Gédéon. Je vais essayer d'être court.

2585 Aujourd'hui on a appris que la crue était devancée d'environ une semaine par rapport aux prévisions compte tenu de la météo. Ce qui confirme que la météo, il y a beaucoup d'imprévisible.

2590 Moi, mon inquiétude c'est que, en 2013, le lac était à 16 pieds et demi. Nous avons eu une tempête - exceptionnelle, d'accord je l'admets - mais qui a tout détruit en tout cas, moi, chez moi j'ai perdu 30 mètres de plage, mon mur du soutènement, des arbres qui avaient été plantés il y a 30 ans ainsi qu'une pointe de terre. Tout ce milieu naturel-là a été remplacé par de l'enrochement puis de la gravelle. On se gênera pas, je vais dire les vrais mots c'est du gravier.

2595 Là on propose, d'après ce que je peux voir dans la présentation de Rio Tinto, on parle d'un niveau de 17 pieds possible sur une période d'environ 12 jours, plus ou moins 12 jours. Si je me rappelle les dommages causés à 16 pieds et demi, imaginez qu'est-ce qui peut arriver à nos berges à 17 pieds.

2600

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est de l'opinion. Votre question?

2605 **M. JACQUES GAINARD :**

Ma question est à 17 pieds, si la météo nous joue des tours, qu'est-ce qui va arriver? Ma question est qu'est-ce qui va arriver? On laisse tout faire et on rebâtit avec du gravier, mais qu'est-ce qu'on fait?

2610 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. On va poser la question à monsieur Gauthier.

2615 **M. JACQUES GAINARD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2620 Donc à 17 pieds comment le lac est géré?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2625 Donc, je tiens à préciser que le lac va pouvoir être porté au-delà de 16 pieds et demi pour une période de 12 jours, Monsieur le Président, mais il ne sera pas porté à 17 pieds pendant 12 jours. On parle d'une période maximale de 4 jours à 17 pieds seulement et non 12 jours, ça c'est important de bien comprendre la nuance entre les deux.

2630 On a évalué les différentes probabilités que des tempêtes de vent puissent survenir au printemps et en tout et partout nos études démontrent qu'il pourrait y avoir 11 heures de tempête de vent, donc 1% de probabilité qu'il y ait une tempête de vent pendant la période printanière.

2635 Alors il faudrait que ce 11 heures-là tombe pendant les quatre jours où le lac pourrait être à 17 pieds. Donc la probabilité est somme toute très faible qu'une tempête comme monsieur Gagnard l'a souligné en 2013 puisse survenir dans la période printanière.

LE PRÉSIDENT :

2640 Donc 2013, c'est un événement exceptionnel mais du côté 17 pieds, on voit dans l'étude d'impact dans le niveau F-2 parlait de 17.5 pieds, vous le surnommez le scénario faunique, si je me souviens bien. Ça serait dans le scénario, vous avez un scénario environnemental c'est le F-2 qui montait jusqu'à 17.5 pieds?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2645 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2650 Pourquoi vous envisagiez un scénario F-2 à 17.5 pieds à ce moment-là pour quelle raison fondamentalement?

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2655 En fait, c'était pour favoriser la mise en eau des milieux humides et d'augmenter la quantité d'eau dans les milieux humides pendant la période printanière. Donc on sait que plus la mise en eau des milieux humides est importante, on vient favoriser les milieux humides. Donc le scénario F-2 visait entre autres, de favoriser la mise en eau d'une manière plus importante des milieux humides à 17 pieds et demi.

2660 Dans nos discussions qu'on a eues avec les représentants du milieu, ils sont venus de nombreuses préoccupations par rapport aux 17 pieds et demi et c'est pour cette raison-là qu'on en est venu à une position commune sur le 17 pieds pour une période de 4 jours mais somme toute sur 12 jours, on va porter le niveau graduellement au-delà de 16.5 pieds.

2665 **LE PRÉSIDENT :**

2670 Et ça c'était donc un scénario environnement. On a vu, vous semblez avoir un intérêt pour un ennoisement des milieux humides du côté du ministère de la Faune. Demain, on pourra revenir là-dessus, votre spécialiste pourra nous en dire plus, mais à ce stade-ci, est-ce que vous pouvez nous dire au niveau des discussions qu'il y a eu via l'entremise du MERN, est-ce que les préoccupations, il y avait des gens du milieu, mais est-ce qu'il y avait des gens des ministères qui étaient Monsieur Perreault? Est-ce

qu'il y avait des gens des ministères qui étaient aussi comme personnes-ressources pour les discussions qu'il y a eu?

2675

M. FRÉDÉRIC PERREault :

Malheureusement, je n'ai pas le détail des présences à chacune des rencontres. Là, je ne pourrais pas répondre à la question.

2680

LE PRÉSIDENT :

Donc, voyez-vous où est-ce que je veux en venir, Monsieur Rochon. Êtes-vous capable d'apporter une précision?

2685

M. YVES ROCHON :

Bien j'ai été présent à quelques-unes des séances des discussions. Il y avait aussi un autre représentant du ministère qui était présent, monsieur Pierre Hovey.

2690

LE PRÉSIDENT :

Parce que demain normalement, on pourrait revenir du côté ministère de la Faune. La question à savoir ce scénario-là à 17 pieds est-ce qu'il était transporté par des ministères? Donc un intérêt environnemental à avoir cette mesure-là printanière.

2695

C'est là qu'on voit un peu lorsqu'on examine ça, il semble avoir différents paradigmes autour du lac donc, mais on voit dans les questions, commentaires des ministères qu'il semblait avoir un intérêt des ministères envers le scénario F-2 pour humidifier on pourrait dire, arroser les milieux humides de façon plus soutenue notamment depuis 1991 quand Rio a baissé le niveau maximal du lac.

2700

Oui, du côté de la Faune, voulez-vous apporter un complément d'information, Madame Larose.

MME DIANE LAROSE :

2705

Bien, complément d'information, à l'effet que, non, le ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs n'a pas participé à la discussion en amont, mais l'autre élément c'est que je voudrais juste m'assurer que je comprends bien votre question pour pouvoir la transmettre à mes analystes.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

Alors c'est de savoir si les scénarios de gestion un petit peu plus haut au printemps ont un intérêt pour le ministère de la Faune et des Parcs, notamment, au chapitre des milieux humides, au chapitre des fois des poissons fourrage qui peuvent fréquenter des milieux humides quelque chose comme ça.

2715

Donc, c'était quoi l'intérêt, on le voit dans des questions qui ont été posées de toute façon dans les PR-5, les documents de cette classe qu'on dépose. Il y avait des questions des ministères qui étaient posées notamment le ministère de la Faune concernant le ministère de l'Environnement a posé ça un peu aussi. Du côté des milieux humides donc la pérennité des milieux humides qui sont autour du lac.

2720

Donc, on voit un peu où est l'origine de ça mais je veux avoir confirmation de ça, donc demain après-midi on aura un spécialiste du ministère de la Faune qui va être capable de nous apporter un meilleur éclairage.

2725

Fait que ça vous va?

M. JACQUES GAINARD :

2730

J'aurais un petit corollaire aussi, une petite question concernant la qualité des matériaux au niveau des, en tout cas, ce qui est pris dans les bancs d'emprunt. Je peux vous dire les matériaux sont, il y a du sable, puis il y a autre chose que du sable parce que du moment que la vague commence à délayer, là, ce tonnage.

2735

LE PRÉSIDENT :

Il y a du classement qui se fait, oui.

M. JACQUES GAINARD :

2740

On se ramasse avec des sédiments, il y a beaucoup de particules en suspension et puis de chez moi, bien de toute façon tout le long du rivage, on voit très bien, sur un demi-kilomètre, sur 500 mètres, l'eau est opaque c'est comme un café crème. C'est inconcevable, on ne peut même pas se baigner là dedans.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

Non. C'est évident ce n'est pas du sable net.

2750 **M. JACQUES GAINARD :**

Non, ce n'est pas du sable net, mais je ne peux pas concevoir qu'on accepte ça de mettre ce matériau.

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous pourrez nous en parler dans un mémoire.

M. JACQUES GAINARD :

2760 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2765 On pourra aborder la problématique c'est sûr un moment donné c'est aussi s'il y a des bancs d'emprunt disponibles, il y avait la question des schistes mais c'est certain. De toute façon les ministères n'aiment pas, on le sait, qu'il y ait lorsqu'il y a du remblayage qui se fait dans les milieux hydriques beaucoup de particules fines ne serait-ce que pour les poissons. On sait que c'est une sensibilité qui existe mais vous pourrez revenir là-dessus dans votre mémoire.

2770 **M. JACQUES GAINARD :**

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2775 C'est moi qui vous remercie. Je vais maintenant aller du côté de Saint-Félicien. Je vais inviter madame Judith Courtois à s'avancer.

Alors bonsoir Madame.

2780

MME JUDITH COURTOIS :

Bonsoir Monsieur le commissaire, bonsoir Monsieur le président. Donc Judith Courtois de Pekuakamiulnuatsh.Takuhikan.

2785

La question s'adresse à Rio Tinto. D'après mes notes, Première Nation ont des droits ancestraux donc nous sommes présents sur le territoire depuis plus de 6 000 ans. On sait que le Québec a concédé les droits à Rio Tinto en 1926. On va dire céder une compagnie à une autre.

2790

La question est la suivante : c'est comment RT entend-elle concilier ses droits avec ceux de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh?

LE PRÉSIDENT :

2795

Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

2800

C'est une question qu'on va devoir prendre en délibéré, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Donc dans le sens?

2805

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

On va vous revenir avec une réponse.

2810

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça serait une position officielle de Rio Tinto Alcan. Quand est-ce que vous allez nous revenir avec ça, demain?

2815

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Demain.

2820

LE PRÉSIDENT :

Demain, donc on aura la réponse demain. À ce moment-là, nous comme je vous dis au début de séance, ce qu'on fait c'est qu'on appelle les questions en suspens donc c'est un sujet qui devrait être abordé peu après 13 h.

2825

Ça vous va? Donc, je vous invite à suivre nos travaux demain.

MME JUDITH COURTOIS :

2830

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2835

C'est moi qui vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Jacques Verreault qui est ici à Alma.

M. JACQUES VERREULT :

2840

Monsieur le Président, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2845

Bonsoir, Monsieur.

M. JACQUES VERREULT :

Bonsoir Messieurs les Commissaires. Je suis un citoyen et j'ai donc une question citoyenne si vous le permettez. Moi, j'habite sur le bord de la Rivière Petite-Péribonka dans la baie qui est connue sous le nom de la Baie du Petit-Paré.

2850

2855 J'aimerais savoir si avec la nouvelle entente de gestion participative entre Rio Tinto et les membres du Comité des Parties Prenantes, la situation de la disparition d'une partie de la Pointe-Langevin à deux reprises durant les deux dernières années pourrait être anticipée et évitée à l'avenir ou à tout le moins pourrait-on savoir pourquoi elle survient?

LE PRÉSIDENT :

2860 Très bien. Donc la Pointe-Langevin on a pu la voir dans les médias il y avait eu un arrachement ou un perré qui avait été installé à l'extrémité de la Pointe, tout a décollé, j'ai porté attention à ça, je suis allé voir un peu dans vos études. Bon, il y avait la bathymétrie, il semble y avoir un genre de fausse du côté justement de la Rivière Péribonka, le Petit-Péribonka. Donc, qu'est-ce qui s'est passé pour que tout l'enrochement décroche, Monsieur Gauthier?

2865 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

2870 Donc, il y a eu un affaissement de l'enrochement. Il n'a pas tout parti ou tout décollé. C'est une zone qui n'est pas évidente à traiter quand on parle d'une embouchure de rivière. Et il y a des mouvements constants du fond, à la sortie de la rivière il y a beaucoup de mouvements dans la zone. Donc, c'est un secteur sur lequel on travaille depuis maintenant plusieurs années. Et j'inviterais madame Jolette à poursuivre sur la question.

MME CAROLINE JOLETTE :

2875 En fait, effectivement, la situation est en rivière puis il y a un contexte de rivière c'est bien différent d'un contexte du Lac-Saint-Jean puis ça l'amène d'importants défis à intervenir à cet endroit-là.

2880 On a vu des situations semblables dans d'autres rivières de sable dans la Rivière Mistassini, dans la Rivière Ashuapmushuan. En fait, il y a des conditions qui font en sorte que ces rivières-là se déplacent. Les vitesses sont assez importantes pour se déplacer, migrer, d'un bord et de l'autre. Puis c'est ça.

2885 Puis ce qu'on fait par la suite, c'est qu'on intervient pour protéger cette berge-là puis on est en action pour la Pointe-Langevin à faire des relevés dans le fond de la rivière pour améliorer nos connaissances de la situation par rapport à celle de l'année passée puis ensuite de ça, planifier une intervention pour protéger la berge de ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

2890 Ce que je comprends donc votre enrochement, vous avez construit une clé d'enrochement. Il y a eu un affouillement en-dessous de la clé d'enrochement qui a causé l'effondrement. C'est ce que j'en comprends quand je regarde ça.

2895 Par exemple, je pense les données bathymétrique étaient de 0014 quelque chose comme ça. Il y a une fausse, mais est-ce qu'on a d'autres données de d'autres années qui montreraient que la fosse est toujours là ou ça se déplace au gré des années qui fait que la situation devient un endroit pour être stable qui fait que la fosse se déplace et la pente doit être modifiée, avez-vous des données autres que 2014? Parce que ça peut être ça la clé du problème.

2900 **MME CAROLINE JOLETTE :**

2905 En fait, oui, on a d'autres données. On a pris nos premières données bathymétriques à cet endroit-là en 2014, à l'automne 2014. On en a repris d'autres en 2015. On a pu comparer ces bathymétries-là puis on les a faites sous forme de transeq dans différents secteurs dans la Pointe-Langevin.

2910 Donc, on les a comparées puis on a vu justement une migration, une différence entre les bathymétries de 2014 puis celles de 2015. Puis on prévoit d'en prendre d'autres ce printemps, en 2016 puis pour ce qui est de la fosse nous, on ne l'a pas relevée. Comme je vous disais, on a pris des transeq puis on a pris un transeq d'un côté de la fosse puis de l'autre côté par contre on a pris le lit mais la fosse comme telle de 50 pieds qu'on entend beaucoup parlée, nous on ne l'a pas captée, mais on a les coordonnées puis qu'on va pouvoir la mesurer en 2016.

LE PRÉSIDENT :

2915 Mais sous le relevé de 2014, on voit qu'il y a une fosse puis on voit disons du côté si on remonte en amont de la rivière, il y a un dos de dromadaire et lorsque qu'il y a des mesures de courant qui ont été prises, on voit qu'il y a une très grande variabilité différence de courant sur une très courte distance. Donc, c'est pour ça que je vous posais la question. Pour moi, la fosse parce qu'il y avait une baisseur importante qui était évidente là. C'est sûr qu'une fosse ça dépend toujours qu'est-ce qu'on entend par là mais on voit une baisseur et juste avant la fosse il y a un dos de chameau. Puis on voit que les vitesses varient beaucoup.

2925 C'est pour ça que je vous dis que ça peut être la clé du problème les vitesses sont différentes. Il se crée de l'affouillement et étant donné que la fosse peut se déplacer, c'est ça la question que je me posais qui fait qu'un enrochement qui a l'air stable, la clé de l'enrochement pourrait décrocher. Donc c'est pour ça que je veux savoir quelle sorte de suivi vous faites. Donc vous dites 2015, que vous avez faites, attendez, faites de nouveaux relevés cette année par exemple?

2930 **MME CAROLINE JOLETTE :**

Oui. Excusez en 2017. Oui, au printemps 2017, on va en faire d'autres des relevés. Ils sont prévus au printemps 2017 pour pouvoir comparer justement les bathymétries, voir le déplacement.

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Là je comprends, vous n'avez pas fait de travaux ce printemps-ci? On pourrait peut-être corriger ça là donc vous regardez ça donc, vous faites les travaux quand le niveau baisse à l'hiver. Si c'est des nouveaux travaux qui sont faits ça irait au printemps 2018?

2940 **MME CAROLINE JOLETTE :**

2945 En fait généralement, effectivement, on fait nos travaux l'hiver, les travaux d'empierrement, mais dans ce cas-ci, on fait les travaux le plus rapidement possible. Donc les travaux qui ont été faits justement, l'empierrement qu'on dit qui s'est affaissé, on les a faits fin du mois d'août puis en septembre 2016.

2950 Puis là cette année, on prend nos relevés, on va avoir plus d'informations. On va consulter les gens, on planifie une intervention, puis on va les faire le plus rapidement possible. On n'attendra pas nécessairement à l'hiver. On les fait le plus rapidement possible.

LE PRÉSIDENT :

2955 C'est possible que vous tenteriez de faire des travaux, si vous comprenez bien la problématique, vous pourriez faire des travaux en pleine eau. Parce que le niveau va être plus élevé à ce temps-ci ou à l'automne.

2960

MME CAROLINE JOLETTE :

2965 C'est ce qu'on a fait l'année passée. On n'a pas pu faire de clé évidemment parce qu'il y a beaucoup d'eau. C'est très profond mais on a déposé de la pierre dans le fond. On a mis une bonne quantité.

LE PRÉSIDENT :

2970 Mais c'est parti cet hiver?

MME CAROLINE JOLETTE :

Ça s'est affaissé.

2975 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. JACQUES VERREAULT :

2980 Est-ce que vous permettez une petite sous-question?

LE PRÉSIDENT :

2985 Oui allez-y.

M. JACQUES VERREAULT :

2990 Est-ce qu'on pourrait penser que le terrain privé qui a été perdu sur la Pointe-Langevin au cours des deux dernières années pourrait être restitué à son propriétaire alors qu'en fonction des derniers décrets, cette possibilité était à la seule discrétion de l'entrepreneur ou du promoteur?

LE PRÉSIDENT :

2995 Posons la question à monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Il n'y a pas d'initiatives qui vont dans ce sens-là.

3000

LE PRÉSIDENT :

Donc vous pourrez nous en parler dans un mémoire.

3005

M. JACQUES VERREAULT :

Merci. Monsieur le Président.

3010

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je vais maintenant appeler si le nom est correct, Jude Girard.

M. JUDE GIRARD :

3015

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3020

O.K. Alors.

M. JUDE GIRARD :

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires Lavoie et Renaud, Madame Mondor. Ma question s'adresse à monsieur Bruno Larouche, je pense que c'est le spécialiste hydride Rino Tinto.

3025

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais vous vous adressez à moi pour la question.

3030

M. JUDE GIRARD :

3035 Oui, pour la question à vous il va vous la transférer.

LE PRÉSIDENT :

3040 C'est ça.

M. JUDE GIRARD :

3045 Mon nom est Jude Girard. Moi, je demeure, je suis un jeune retraité d'Alma. J'ai fréquenté beaucoup la Villa des sables, la Plage Kennedy c'est fermé. À l'époque mon père, il avait offert d'acheter le terrain 200 X 400, 4 000\$ à l'époque mon père a dit : « pas besoin de ça, un terrain on vient se baigner quand on veut, on n'a pas besoin de ça ».

3050 J'aime l'histoire. Je veux aller au fond des choses. Donc j'ai lu dans le livre « Le combat d'Onésime Tremblay » que la nouvelle ligne de rivage du lac a été rehaussé de deux pieds en 1926. Donc, notre lac, le Lac-Saint-Jean, votre réservoir, est de deux pieds trop haut depuis tout ce temps, est-ce possible Monsieur Larouche? Est-ce possible, si je me trompe dites-moi le?

LE PRÉSIDENT :

3055 Du côté du promoteur, on va voir si c'est monsieur Larouche qui est en mesure de répondre.

M. BRUNO LAROUCHE :

3060 Bon, nous on gère en fonction de l'échelle de Roberval qui est établie puis actuellement, il y a une correspondance entre le zéro de Roberval et le niveau géodésique qui était 96.51. Puis on utilise actuellement le même transfert entre l'échelle de Roberval puis le géodésique que le ministère de l'Environnement qui a une jauge aussi à Roberval. Fait que pour nous on gère selon.

M. JUDE GIRARD :

3065 Oui, vous gérez mais est-ce que les deux pieds ont été rajoutés en 1926? Est-ce que vous avez vu le contrat de 1922.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3070

En fait.

M. JUDE GIRARD :

3075

Est-ce qu'on va l'avoir un jour ce contrat-là. Il n'a jamais été traduit, ce n'est pas normal.

LE PRÉSIDENT :

3080

Écoutez, il y a des documents qui ont été déposés qui datent de 1922 là on les rend disponibles sur Internet.

M. JUDE GIRARD :

3085

On est en 2017.

LE PRÉSIDENT :

3090

Mais là comme je vous dis, vous pourrez faire les commentaires que vous voulez mais dans un mémoire pas ici ce soir.

M. JUDE GIRARD :

3095

J'ai posé une question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais vous faites des commentaires en même temps.

M. JUDE GIRARD :

3100

Oui.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez posez même trois sous-questions en même temps. Donc, pour l'instant la réponse qu'on a vous pouvez être en désaccord mais je ne veux pas savoir si vous êtes d'accord ou pas d'accord ce soir. Vous pourrez nous en parler dans un mémoire. Donc, là on a une réponse.

3110

M. JUDE GIRARD :

Qui va répondre?

3115 **LE PRÉSIDENT :**

On a une réponse là-dessus puis pour les documents de 1922, on a dit qu'on en a reçu des copies du MERN. On les met en ligne donc les gens vont pouvoir les lire.

3120 **M. JUDE GIRARD :**

Il est traduit en français?

LE PRÉSIDENT :

3125

Il y a un document qui va être traduit en français du côté du MERN.

M. JUDE GIRARD :

3130

On les veut tous.

LE PRÉSIDENT :

3135

Non, non, mais écoutez ils ont traduit un des documents qui va être traduit en français. Qu'est-ce que vous voulez c'est ça le contrat original parce que même la commission elle, même la version française elle ne s'y réfère pas directement parce que les traductions on ne sait jamais qu'est-ce qui arrive avec une traduction. Ça n'engage que le traducteur donc.

3140

M. JUDE GIRARD :

Pourquoi c'est secret.

3145 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ce n'est pas secret.

M. JUDE GIRARD :

3150

Bien oui. C'est secret.

LE PRÉSIDENT :

3155

Bien écoutez. Écoutez s'il vous plait, il y a un document qui va être traduit en français, Monsieur Perreault.

M. FRÉDÉRIC PERREAULT :

3160

Oui, c'est ça. Le document traduit devrait arriver demain, Monsieur le Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

3165

Et c'est le document qui va être traduit exactement c'est le document qui date de...

M. FRÉDÉRIC PERREAULT :

Je vais passer la parole à ma collègue.

3170

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

MME MARTINE MICHAUD

3175

C'est le contrat de 1922 dont on a demandé la traduction.

LE PRÉSIDENT :

3180 Donc du 12 décembre?

MME MARTINE MICHAUD

3185 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1922. Va être disponible en français incessamment.

3190 **M. JUDE GIRARD :**

Au complet?

LE PRÉSIDENT :

3195 Au complet. À ce que j'ai compris c'est le document de décembre 1922 donc vous pourrez en prendre connaissance.

M. JUDE GIRARD :

3200 Un petit commentaire, vous ne voulez pas qu'on fasse de commentaires?

LE PRÉSIDENT :

3205 Non. Pas de commentaire.

M. JUDE GIRARD :

3210

Un petit?

LE PRÉSIDENT :

3215

S'il vous plait. Bien un tout petit

M. JUDE GIRARD :

3220

Pour vous mettre dans l'ambiance de comment je me sens. Regardez.

LE PRÉSIDENT :

3225

Non, non. Je ne veux pas avoir vos états d'âme s'il vous plait. Donc vous pourrez nous en parler dans un mémoire. On va avoir les documents, on les a mis en ligne le document qui est traduit et les documents en version original anglaise sont accessibles puis là on va mettre en ligne la traduction.

M. JUDE GIRARD :

3230

Où une autre question d'abord.

LE PRÉSIDENT :

3235

Non, mais vous pourrez vous réinscrire.

M. JUDE GIRARD :

3240 Parce que moi d'après mes études, l'avantage hydraulique à l'Alcan Rio ça donne davantage d'hydraulique de 600 000 000 par année de turbiner six barrages à l'année longue. Chaque pouce d'eau c'est des millions par mois. Donc, c'est plus payant dans l'électricité que faire de l'aluminium.

LE PRÉSIDENT :

3245 C'est ça, sauf que c'est de l'opinion, ce n'est pas une question. Donc vous comprenez ça reste de l'opinion. Vous pourrez nous en parler dans votre mémoire.

M. JUDE GIRARD :

3250 Et je le partage.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, mais vous pourrez nous en parler dans votre mémoire. Alors je vous remercie.

3255 Maintenant, je vais inviter monsieur Marc Asselin à s'avancer

M. MARC ASSELIN :

3260 Bonsoir à vous tous.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir

3265

M. MARC ASSELIN :

3270 Je n'ai pas d'état d'âme. J'ai simplement une question à poser concernant le gouvernement du Québec entre autres. C'est dans le cadre des droits et responsabilités de Rio Tinto vis-à-vis l'exploitation qu'ils font présentement et surtout dans le décret concernant la stabilisation des berges. Il y a eu une demande qui a été faite il y a pas si longtemps concernant entre autres avec les riverains bien sûr et je siége moi sur le comité qui concerne la gestion durable du lac et puis on avait fait une demande au 3275 gouvernement du Québec pour donner soit un avis ou une étude concernant justement les droits vis-à-vis la compagnie Rio Tinto et ses responsabilités.

3280 Le document serait fait semble-t-il, mais il n'est pas public. On aimerait que le gouvernement du Québec le rende public ce document-là pour nous permettre d'avoir des discussions franches et des coudées franches lorsqu'on aura à argumenter entre autres sur les enjeux du futur décret qu'on veut donner.

LE PRÉSIDENT :

3285 Plus particulièrement c'était quel ministère, le ministère des Ressources.

M. MARC ASSELIN :

3290 Là, je ne peux pas vous dire le ministère. Je sais que c'est commandé au gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

3295 On va poser la question aux deux ministères. On a le ministère de l'Environnement qui gère quand même plusieurs réglementations ou lois sur le milieu. Mais avant tout, on va l'adresser au MERN. Existe-t-il un tel document Monsieur Perreault premièrement?

M. FRÉDÉRIC PERREAULT :

3300

Je vais passer la parole à ma collègue.

LE PRÉSIDENT :

3305

Très bien.

MME MARTINE MICHAUD

3310

Afin de bien répondre à la question, j'aimerais obtenir une précision à savoir parce que Monsieur parlait oui de droits, mais aussi de décret concernant le Programme de stabilisation qui sont des choses différentes

LE PRÉSIDENT :

3315

O.K. C'est sûr que moi j'ai retenu surtout, vous avez fait allusion au décret, le décret bien il est public.

M. MARC ASSELIN :

3320

Non. Mais c'est dans le...

LE PRÉSIDENT :

3325

Vous parliez des droits.

M. MARC ASSELIN :

3330

...mais c'est dans le but d'être plus éclairé sur les droits et les responsabilités que la compagnie Rio Tinto a et pour les discussions futures que nous auront avec le nouveau décret que vous accorderez pour les 10 prochaines années. Ce document-là avait été demandé pour nous éclairer.

LE PRÉSIDENT :

3335 O.K. Vous avez fait une demande au gouvernement, un ministère en particulier donc Énergie
Ressources.

M. MARC ASSELIN :

3340 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Pour avoir un document faisant état des droits, donc ce document a-t-il été fait

3345 **M. MARC ASSELIN :**

On a même fait parvenir une lettre au bureau du Premier Ministre du Québec en 2015.

LE PRÉSIDENT :

3350 O.K. Donc, en tout cas on va aller du côté – donc 2015. Si ça s'est rendu au bureau du Premier
Ministre premièrement donc est-ce que ça dit quelque chose aux deux ministères qui sont ici? Se sont
normalement les deux ministères qui vont avoir été potentiellement interpellés.

3355 Donc, Madame Michaud s'il vous plaît? Puis pas de commentaire s'il vous plaît dans la salle
aussi.

Oui allez-y Madame Michaud.

3360 **MME MARTINE MICHAUD :**

Je demanderais au représentant du ministère de l'Environnement de répondre puisque la lettre a
été acheminée à leur sous-ministre.

3365

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Rochon.

3370 **M. YVES ROCHON :**

3375 Mais en fait, il n'y a pas de document qui existe comme tel qui a été produit. Le ministère de l'Environnement tout comme le MERN ont fait des analyses sur la question des droits qui avait été posée. On se rappelle que ce qu'on se demandait c'est est-ce que l'Acte de 1922 était toujours valide et nous l'information qu'on a, à la lumière des différentes recherches qu'on a faites, c'est que rien ne porte à croire que l'Acte de 1922 contrevient au cadre législatif actuel.

3380 Il y a pas - donc nous on – c'est la conclusion qu'on en a comme ministère qu'on ne juge pas la nécessité de faire un document là-dessus.

M. MARC ASSELIN :

3385 Fait que si je comprends bien, il n'y a aucun document qui a été écrit en rapport avec cette demande-là.

M. YVES ROCHON :

Il n'y a pas de document qui a été produit pour le rendre public là-dessus.

3390 **LE PRÉSIDENT :**

3395 Veuillez me regarder pour éviter des échanges intempestifs. Donc c'est ça, on comprend que le ministère n'a pas produit de document parce qu'il n'a pas vu de problèmes, ça contrevient pas à notre réglementation et nos lois.

M. MARC ASSELIN :

3400 Il ne semble pas qu'il y aura de document qui va être rendu public là-dessus. Est-ce qu'on comprend...

LE PRÉSIDENT :

3405 Du côté du MERN, donc Maître Michaud est-ce que vous avez fait un exercice similaire?

MME MARTINE MICHAUD :

3410 On a fait un exercice similaire oui avec nos collègues du ministère et à la demande de la commission il y aura une courte présentation demain sur le sujet.

LE PRÉSIDENT :

3415 Donc, on aura une présentation demain qui va résumer cet aspect-là mais on comprend, vous non plus vous n'avez pas fait de document en tant que tel juridique pour répondre à la question. Mais on aura des précisions demain sur une présentation qui va être faite.

M. MARC ASSELIN :

3420 Alors je n'ai plus de question de privilège. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant appeler madame Christa Berkey, si je prononce correctement.

3425 **MME CHRISTA BERKY :**

Bonsoir, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

3430 Bonsoir, Madame.

MME CHRISTA BERKY :

3435 Bonsoir Messieurs les Commissaires. Bonsoir les gens que je connais et les gens que je ne connais pas.

LE PRÉSIDENT :

La petite lumière est allumée, vous êtes correcte.

3440

MME CHRISTA BERKY :

Bon d'accord. Je commençais à faire des racines. J'habite au Domaine-du-Marais et il y a exactement 49 propriétaires le long d'une côte qui vivent entre Marais et le Lac-Saint-Jean. Ça c'est la problématique. Grosse tempête, j'y vais très court. Grosse tempête le 13, 2013, en décembre 2013. Le rechargement au Domaine-du-Marais n'a pas été exécuté depuis 2003.

3445

Rio Tinto arrive en 2007 je crois bien 2007 et il y a fusion avec Alcan à ce moment-là. Donc, la tempête de 2013 va apporter des dégâts absolument, enfin il y a des dégâts et évidemment qu'en 2014, décembre 2014 Rio Tinto va s'amener pour faire les réparations d'urgence parce que c'est carrément urgent.

3450

Et nous les voyons arriver avec la machinerie lourde. J'essaye d'accélérer et on commence à faire les réparations d'urgence. Trois chalets sur le bord de la 169, le terrain appartient à Rio Tinto Alcan. Ils ont des baux, bail pour chacun des trois. À la suite des trois vous avez 16 propriétaires qui ont un contrat avec l'ancienne Alcan qui a fusionnée avec Rio Tinto en échange ce n'est pas un achat de terrain mais un échange de terrain entre les terrains arrière, côté rue via la plage.

3455

Donc, ça revient à dire ceci si je réussis à bien me faire comprendre. Je te donne des propriétés, je parle de Rio Tinto l'ancien Alcan qui nous dit : « j'ai des propriétés en arrière de votre maison, j'aimerais avoir la plage et en échange, je vous donne un rechargement de 16 mètres de sable en avant. »

3460

LE PRÉSIDENT :

Et?

3465

MME CHRISTA BERKY :

Et

3470

LE PRÉSIDENT :

3475 Que voulez-vous savoir?

MME CHRISTA BERKY :

3480 Ce que j'aimerais savoir c'est que pourquoi en 2013 quand - c'est 2013, 2014 - à la suite de la tempête de 2014 pourquoi nous n'avons pas eu le rechargement. Les trois l'ont eu et 16 ne l'ont pas eu avec dans le contrat il y a également la servitude de baignage qu'ils ont intégrée à l'intérieur et les 32 autres non servitude de baignage ont eu leur chargement.

LE PRÉSIDENT :

3485 O.K. Donc, on va transférer la question à monsieur Gauthier. C'est sûr si c'était possible de mettre une figure qui nous permettrait de voir le secteur du Domaine-du-Marais en même temps.

MME CHRISTA BERKY :

3490 On voit, dans leur image, on voit notre plage que vous nous avez montrée tantôt. Elle est superbe.

LE PRÉSIDENT :

3495 C'est ça, sauf l'échelle est un petit peu petite ici.

MME CHRISTA BERKY :

3500 Elle est très jolie la plage. Entre Desbiens et Chambord. Lorsque vous avez présenté les travaux tout à l'heure, il y avait justement l'image.

LE PRÉSIDENT :

3505 O.K. Entre Desbiens, on voyait le secteur Belle-Rivière, c'est ça.

MME CHRISTA BERKY :

Oui, oui, c'était l'image complètement à gauche. Elle était superbe.

3510

LE PRÉSIDENT :

Donc, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur l'état de la situation dans la plage du secteur du Domaine-des-Marais donc Madame des travaux auraient été faits partiellement et les gens s'interrogent.

3515

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Madame Jollette va répondre à la question, Monsieur le Président.

3520

MME CAROLINE JOLETTE :

En fait Monsieur le Président, la façon que des travaux de rechargement sont déclenchés, c'est qu'à chaque année, on mesure la largeur des plages sur les 45 kilomètres de plage suivi dans le cadre du Programme de stabilisation des berges et le critère qui déclenche une intervention c'est lorsque la plage est inférieure à huit mètres sur au moins 100 mètres de long ou 30% de la longueur de la plage, à partir de là, on déclenche des travaux de stabilisation de berge.

3525

Dans le cas du secteur qu'on parle en ce moment, il y a une particularité justement dû au fait d'un contrat qui a eu lieu à l'époque. Je ne rentrerai pas dans les détails de ce contrat.

3530

MME CHRISTA BERKY :

Entre 98 et 2001, Madame.

3535

MME CAROLINE JOLETTE :

Bien il y a un contrat qui existe puis qui change ce critère d'intervention-là pour une certaine zone dans le Domaine-du-Marais. Tout ça pour dire qu'à chaque année, on mesure ça, à chaque année on mesure la largeur dans ce secteur-là en fonction du critère de ce contrat-là et pourquoi qu'il n'y a pas eu de rechargement à l'hiver 2014 dans ce secteur, c'est parce que la largeur de la plage était suffisante et ne rencontrait pas le critère du contrat.

3540

LE PRÉSIDENT :

3545 O.K. Très bien.

MME CHRISTA BERKY :

Est-ce que je peux poser une question bien vite?

3550 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr que vous pourrez nous en parler de cette problématique-là et qu'est-ce que vous souhaitez avoir au juste parce que là, on peut entrevoir pour l'instant, on sait qu'il y a eu un accord de principe, on ne sait pas l'accord trop trop la mécanique, ça veut dire que la mécanique pour les fameux comités qui vont siéger dans les Parties Prenantes et cetera donc peut être influencé par les gens, ça vaudrait je la comprends vu que ce n'est pas figé.

3555

Donc, ça ça peut être des occasions de dire bien nous on aimerait avoir un retour à ce moment-là sur les consultations ou un mot à dire via des comités qui vous permettrait à ce moment-là d'intercéder en notre faveur.

3560

MME CHRISTA BERKY :

Est-ce que je peux une question à monsieur Rochon très rapide?

3565

LE PRÉSIDENT :

Oui. Petite question mais allez-y très rapidement.

3570 **MME CHRISTA BERKY :**

Oui, oui. À propos des certificats d'autorisation. Est-ce que vous avez autorisé ou pas le rechargement de toute la plage du secteur ou juste les bandes parce que nous on était en plein dans le milieu. Parce que, au niveau des droits du paysage, ça ne respectait pas disons les lois des droits qu'on devrait avoir au niveau du paysage. Ça nous a laissé dans une espèce de cuvette avec deux bras d'extension.

3575

LE PRÉSIDENT :

3580 C'est ça Mais on peut comprendre que le ministère autorise des travaux sur la base de plans qui peuvent être soumis. Si du côté du rechargement pur, je ne sais pas s'il y a systématiquement des certificats d'autorisation qui sont donnés, monsieur Rochon ou monsieur Gauthier pourrait apporter une précision quand on parle seulement de rechargement, c'est quoi les modalités que le ministère exige?

3585 **MME CHRISTA BERKY :**

Parce que eux c'est huit mètres puis nous c'est 16 mètres.

LE PRÉSIDENT :

3590 Madame Berky s'il vous plait.

MME CHRISTA BERKY :

3595 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3600 On va laisser Monsieur Rochon répondre.

M. YVES ROCHON :

3605 Il y a des certificats qui sont donnés pour tous les travaux faits aux berges. Maintenant pour ce cas-là précis, il faudrait que j'aie chercher l'information là je ne l'ai pas avec moi. Je ne peux pas vous répondre là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3610 Mais du côté, mais plus précisément donc aller voir ce côté ici mais on mais du côté simplement du rechargement, c'est quoi les modalités? Est-ce que le ministère émet un certificat d'autorisation très précis. Ou il autorise des grandes surfaces à rechargement par exemple c'est ça que j'aimerais voir la

différence ou si monsieur Gauthier peut nous apporter le complément d'information. Qu'est-ce qui était demandé par le ministère quand vous voulez faire seulement du rechargement?

3615 **MME CAROLINE JOLETTE :**

En fait, on présente au ministère des plans et devis définitifs. Auparavant, on a présenté des plans préliminaires, on en discute avec eux. On finit par présenter une demande de certificat d'autorisation avec des plans et devis définitifs qui proposent une intervention de rechargement puis suite à ça on obtient un certificat d'autorisation pour chaque travaux de rechargement qu'on planifie faire.

3620

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce qu'on sait c'est que charge rechargement est autorisé donc confirmation de ça bien entendu c'est certain que qu'est-ce qui vous rend insatisfaite dans les travaux, vous pourrez nous en parler dans un mémoire.

3625

Mais ce qu'on comprend c'est si le promoteur il a proposé du rechargement ici et ici et pas chez vous, bien le ministère a autorisé le promoteur à faire ce qu'il proposait. Vous comprenez. Donc ça peut arriver que si le promoteur ne demandait pas l'autorisation pour votre secteur bien le ministère n'a pas autorisé dans votre secteur vu que le promoteur n'en demandait pas.

3630

MME CHRISTA BERKY :

Si j'ai bien compris le promoteur n'a pas demandé l'autorisation pour nous les 16?

3635

LE PRÉSIDENT :

Bien ce que j'en comprends c'est qu'à chaque fois qu'il intervient, il demande une autorisation. Donc, s'il n'est pas intervenu chez vous, ça veut dire que ce qu'on peut comprendre c'est qu'il n'a pas demandé d'autorisation pour votre secteur spécifique. C'était le but de ma question tout à l'heure en disant est-ce que tous les travaux de rechargement de plage doivent être autorisés. On m'indique que oui, confirmé par monsieur Rochon.

3640

3645

MME CHRISTA BERKY :

O.K.

3650

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça veut dire que si votre secteur il n'a pas eu de travaux c'est parce que le promoteur n'a pas demandé de certificat d'autorisation pour la portion qui vous vise.

3655

MME CHRISTA BERKY :

O.K. Est-ce que je pourrais leur demander.

3660

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît vous pouvez vous réinscrire. Je veux essayer de passer le plus de monde possible. Il commence à être plus tard. Mais vous pourrez vous réinscrire pour poser des questions.

3665

MME CHRISTA BERKY :

Merci beaucoup. C'est bien gentil.

3670

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Tommy Tremblay. Bonsoir Monsieur Tremblay.

3675

M. TOMMY TREMBLAY :

Bonsoir. Je représente le Conseil régional de l'environnement du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Rappelons que le Conseil régional en environnement fait également partie du Comité des Parties Prenantes.

3680

Donc ma question va être très simple. Donc, pourquoi Rio Tinto n'a pas envisagée d'étendre son Programme de stabilisation des berges au territoire du Parc National de la Pointe-Taillon?

LE PRÉSIDENT :

3685 Très bien. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3690 Donc, le Parc National de la Pointe-Taillon relève du gouvernement du Québec. Et la stratégie d'intervention auprès du parc relève du gouvernement du Québec. On va continuer d'offrir de la collaboration technique, tel qu'on l'a fait dans le passé mais en pratique, c'est le gouvernement du Québec qui s'occupe des terres publiques et non la compagnie.

LE PRÉSIDENT :

3695 Du côté du ministère de la Faune et des Parcs, est-ce que vous pouvez ajouter des compléments d'information concernant la Pointe-Taillon. Donc vous n'intervenez pas directement sur la Pointe-Taillon, c'est ce que j'ai compris, mais du côté du ministère de la Faune, on sait que sa relève de la CÉPAQ ça ou directement du ministère?

3700

MME DIANE LAROSE :

3705 Oui, le parc est géré par la CÉPAQ mais relève du ministère Forêt, Faune et Parcs. Moi, à la direction régionale, ce n'est pas de ma responsabilité, c'est vraiment du secteur de la Direction des Parcs. Il faudrait que je vérifie directement auprès.

LE PRÉSIDENT :

3710 Le vérifier. Parce que je comprends la CÉPAQ administre le quotidien mais la propriété fondamentalement c'est le ministère de la Faune et des Parcs qui décide qu'est-ce qui va se passer comme travaux fondamentalement ou si c'est la CÉPAQ qui décide?

MME DIANE LAROSE :

3715 Je vais vérifier et je vais vous revenir avec ça.

LE PRÉSIDENT :

3720 C'est ça. Ma perception c'est que la CÉPAQ est plus le gestionnaire du territoire qui est sous la responsabilité fondamentale, c'est ce que je me souvenais du ministère de la Faune et des Parcs. Mais à ce moment-là, on aurait un complément d'information sur ce point-là. Donc, est-ce que ça vous va comme réponse à ce stade-ci et on va revenir en complément d'information demain après-midi concernant la Pointe-Taillon et le ministère de la Faune, et des Parcs.

3725

M. TOMMY TREMBLAY :

Qu'est-ce qui ferait en sorte que ce territoire-là pourrait être assujéti au Programme de stabilisation des berges? Ou je pourrai revenir pour poser cette question-là?

3730

LE PRÉSIDENT :

Bien en fait on peut toujours l'envoyer à monsieur Gauthier mais je ne suis pas sûr qu'on va avoir une réponse. Monsieur Gauthier.

3735

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Bien en fait, toutes les terres publiques relèvent du gouvernement et il n'y a pas d'intention de la compagnie d'intervenir sur les terres du gouvernement. On collabore avec le Parc de la Pointe-Taillon depuis 1986 par le Programme de stabilisation des berges et on est engagé à la protection des milieux sensibles du Parc de la Pointe-Taillon. On partage notre connaissance et l'expertise et il y a quand même 2.2 millions qui ont été investis par le Programme depuis 1986 dont 1.7 million en travaux et 500 000 \$ en suivis et études en lien avec les milieux sensibles entourant le Parc de la Pointe-Taillon.

3745

LE PRÉSIDENT :

Donc la réponse est en nuance. Alors je vous remercie.

M. TOMMY TREMBLAY :

3750

C'est bon merci.

LE PRÉSIDENT :

3755

Je vais maintenant inviter monsieur Éric Scullion. Oui, attendez Monsieur Scullion. Monsieur Rochon vous voulez ajouter un complément d'information?

M. YVES ROCHON :

3760

Bien, peut-être juste pour la bonne compréhension, le gouvernement émet un décret qui autorise le Programme mais c'est le promoteur qui définit son programme. Puis le gouvernement ne peut pas imposer des choses à faire à un promoteur. La dynamique de la Loi, c'est une dynamique où est-ce que le promoteur ou l'initiateur du programme définit son programme selon son domaine de responsabilité et nous on autorise, ce sont des critères environnementaux et sociaux au niveau du décret.

3765

LE PRÉSIDENT :

C'est toujours le promoteur qui propose via son projet d'intervention et à ce moment-là, le gouvernement l'autorise ou la refuse. S'il l'autorise, il met des conditions de réalisation.

3770

M. YVES ROCHON :

Exactement. Dans les conditions, on peut demander des compensations en aménagement, des choses comme ça mais on ne peut pas imposer des travaux supplémentaires.

3775

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la précision. Oui, Monsieur Scullion.

3780

M. ÉRIC SCULLION :

Bonsoir, Messieurs. Bienvenue dans la région. Je suis résident de Saint-Henri-de-Taillon permanent sur le bord du lac, je suis un riverain.

3785

Alors voici ma question. Est-ce que l'on peut qualifier l'entente PR-8.2, l'addenda 4, d'une proposition d'une entente de principe et est-ce que cette entente de principe peut-être modifiée et est-ce que les préfets et le Comité des Parties Prenantes connaissaient le taux d'érosion du scénario M soit 1%, c'est ce qu'on vient d'apprendre - lors de la ratification de l'entente?

3790

LE PRÉSIDENT :

Je vais commencer par adresser la question à monsieur Gauthier et ainsi qu'on pourra l'acheminer du côté des autres signataires. Monsieur Gauthier.

3795

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

J'ai entendu plusieurs questions, j'aurais besoin de me faire préciser les questions.

3800

LE PRÉSIDENT :

Si on résume bien entendu. Il y a eu une entente, concentrons-nous sur l'information qui était disponible, notamment donc ce que j'en comprends, il y a eu des négociations pendant un certain nombre de mois. Il y a eu des ententes sur les niveaux avec des considérants. Donc quelle était l'information qui circulait à ce moment-là concernant les différents niveaux proposés et l'information qui était sous-jacente à ces niveaux, au niveau hydrologique, stabilité, érosion, et cetera donc c'est quoi l'information qui était véhiculée avant de signer l'entente. Résumons ça comme ça.

3805

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Il y a eu beaucoup d'échanges en lien avec les périodes d'automne et on a mentionné qu'à long terme, la baisse du niveau n'avait pas d'incidence significative sur le taux d'érosion. Ça l'a été mentionné. Par contre la baisse du niveau répond à une préoccupation très sentie du milieu lors des périodes d'automne lorsqu'il y a des tempêtes.

3815

Et, en lien avec ces préoccupations-là et pour aussi réduire les conditions érosives lors de la tempête, on s'est entendus pour baisser le niveau d'un pied à l'automne.

LE PRÉSIDENT :

3820

Sauf que, à ce moment-là, quelle information, aviez-vous commencé à remodeliser les choses au moment que les scénarios étaient amenés sur des différents aspects dont l'érosion par exemple et échanger l'information. Est-ce qu'il y a eu échange d'information grosso modo, c'est ça.

3825

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3830 Ces éléments-là ont été discutés oui. Et c'était la baisse du niveau répondait d'abord et avant tout aux préoccupations lors des périodes de tempêtes et au fait qu'on voulait réduire les conditions érosives lors des tempêtes. Mais on disait très clairement qu'à long terme que ça n'avait pas d'incidence sur l'érosion. Ça l'a été mentionné. Mais on prenait en considération toutes les préoccupations exprimées par le milieu lors de l'automne et le fait qu'on voulait réduire les conditions érosives lors des tempêtes et c'est pour ça qu'on a baissé le niveau du lac d'un pied à l'automne.

3835 **LE PRÉSIDENT :**

3840 Donc, on a un élément de réponse comme ça. Est-ce que du côté des MRC, de la communauté, La Première Nation, est-ce que vous confirmez que vous aviez quand même des échanges d'information dans les discussions, on sait que, bon, c'est une négociation. On sait qu'il y a du donnant donnant des choses comme ça, mais est-ce que l'information circulait en fonction d'une préoccupation à ce que le promoteur vous fournissait de l'information pour vous permettre d'apprécier les tenants et aboutissants d'un scénario?

M. JACQUES POTVIN :

3845 Monsieur le président tel que j'ai mentionné, nous n'avons pas assisté mes confrères et consœurs la même chose aux différentes discussions qui ont eu lieu. Sur la fin on a participé à certaines discussions au début, mais pas sur la fin. Et si vous voulez avoir une réponse on peut aller vérifier avec les gens qui participaient aux discussions à ce moment-là.

3850

LE PRÉSIDENT :

3855 Avoir une confirmation donc est-ce que les discussions évoluaient sur la base d'informations qui étaient acheminées progressivement au courant des mois. On sait que ça duré plusieurs mois donc c'est ça il va falloir une confirmation. Donc la question s'adresse aux quatre personnes-ressources qui sont à la deuxième table. Donc, est-ce qu'il y a eu échange d'information en fonction des demandes que vous vous faisiez? Est-ce que Rio répondait donc juste pour confirmer cette affaire-là pour dire bien l'entente s'est faite sur des bases d'information.

3860

Oui. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

3865 Peut-être un complément d'information. Le scénario M représente un amalgame et se situe entre
le scénario F-2 et le scénario B et ces scénarios ont fait l'objet d'étude exhaustive dans le cadre de l'étude
d'impact et tout ça était très bien documenté. Donc, le scénario M était à l'intérieur de tous les scénarios
qui ont été documentés dans l'étude d'impact. On n'a pas inventé un scénario qui sortait des éléments
documentés dans l'étude d'impact, on était à l'intérieur des scénarios qui ont été évalués dans le cadre de
l'étude d'impact.

3870

LE PRÉSIDENT :

3875 Très bien. C'est la réponse. C'est certains si vous êtes sceptique, vous avez le droit de l'être mais
vous nous en ferez part à la deuxième partie de l'audience publique. Donc, il semble y avoir eu de
l'information comme monsieur Gauthier dit : « le scénario c'est un amalgame de certains éléments de ce
scénario, il est à l'intérieur de plage » donc il y a de l'information qui semble avoir circulée.

Alors c'est ce qu'on veut concevoir.

3880

M. ÉRIC SCULLION :

Et dans ma question, j'avais est-ce que cette entente peut être modifiée. Mais ça je n'ai pas eu de
réponse là-dessus.

3885

LE PRÉSIDENT :

Bien du côté du MERN, le but de l'entente, pourquoi avoir fait signer des gens?

3890

M. ÉRIC SCULLION :

Est-ce qu'elle peut être modifiée, c'est juste ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

3895

La question est embêtante parce que si je vous dis si je signe une entente personnellement avec
quelqu'un, normalement ça changera pas. Si la personne qui a signé avec moi veut changer des choses,
bien c'est sûr je peux être prêt à discuter mais moi aussi je peux vouloir changer des choses. C'est certain

que c'est une négociation. Bon, ça été signé. Est-ce que si les paramètres on changeait des choses, est-ce que les gens accepteraient de signer, peut-être que oui, peut-être que non. C'est hypothétique.

3900

M. ÉRIC SCULLION :

Dernier petit mot parce que le paramètre, il vient de le mentionner, c'est que les autres scénarios, ça été exhaustif comme étude parce qu'il y avait l'acceptabilité ce que PR-8 n'a pas. N'a pas été étudié par les ministères exhaustivement, c'est juste ça mon point.

3905

LE PRÉSIDENT :

C'est votre opinion, vous pourrez nous en faire part dans la deuxième partie.

3910

M. ÉRIC SCULLION :

Avec plaisir.

3915

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

3920

M. ÉRIC SCULLION :

Merci.

3925

LE PRÉSIDENT :

On va encore inviter compte tenu de l'heure deux participants, monsieur François Saint-Laurent qui est ici. Je cherche à inviter des gens qui n'ont pas encore posé de question du côté de Saint-Félicien on veut quelqu'un qui a posé la question tantôt qui est réinscrit mais je tiens à permettre aux gens qui n'ont pas encore posé de question on a nos priorités sans finir trop tardivement.

3930

Donc, est-ce que monsieur François Saint-Laurent est encore ici. Il semble être absent par contre on va garder son nom au cas qu'il revienne demain. Parce que je l'ai biffé rapidement j'étais convaincu qu'il était encore ici. Mais monsieur François Saint-Laurent demain on va le réinviter demain après-midi, demain soir.

3935 Carol Girard, est-ce que Carol Girard est ici. Bonsoir, Monsieur Girard.

M. CAROL GIRARD :

3940 Bonsoir, Monsieur le Président. Je ne suis pas tellement vif d'esprit moi. Je regarde ce livre ici puis c'est marqué que, avant 85 on dit que les plages avaient 14 pieds de large est-ce que c'est ça qu'on comprend qu'il y a 14 pieds comme ça?

LE PRÉSIDENT

3945 On va décomposer ça tranquillement. Donc Monsieur Girard le document que vous avez dans la main c'est quel document ça?

M. CAROL GIRARD :

3950 C'est la présentation que monsieur Gauthier a fait tout à l'heure, O.K.

LE PRÉSIDENT :

3955 Ça fait de la partie de la présentation où on voyait la largeur de plage la présentation initiale du projet, on voyait les largeurs de plage, c'est ça votre question c'est ?

M. CAROL GIRARD :

3960 En 85, les plages étaient comme à 14 pieds. Maintenant en 2013, 14, et 15, ça augmenté, on serait rendu à 22.5 pieds, il semblerait.

LE PRÉSIDENT :

3965 O.K. Monsieur Gauthier donc question de plages, la largeur de plage moyenne, l'évolution moyenne des plages. Monsieur Gauthier.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

En fait ce n'est pas en pied, c'est en mètres.

3970

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait, donc c'est en mètres .Bon. O.K. Allez-y Monsieur Gauthier.

3975

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Donc, la largeur de plage a augmenté au fil des décrets de manière substantielle. On parlait d'environ 14 mètres avant le décret en 1993, plus précisément 13.8 mètres. Il est passé ensuite à 29.7 mètres moyens, 22.7 mètres après le deuxième décret et à la fin de l'année 2016, elles étaient à 23,6 mètres.

3980

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est une largeur moyenne.

3985

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Moyenne.

3990

LE PRÉSIDENT :

Donc c'est possible qu'à certains endroits plus exposés aux vagues.

3995

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Absolument

4000

LE PRÉSIDENT :

Il y a eu diminution.

4005 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

En moyenne, sur les 45 kilomètres suivis, la moyenne de largeur de plages sont les données que je viens de vous mentionner.

4010 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le 45 kilomètres qui est suivi.

4015 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Dans votre présentation, vous voulez étendre à 50 kilomètres le suivi.

4020

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

Exactement. Il y a cinq kilomètres de plus de plages qui vont faire l'objet de travaux de stabilisation et donc de potentiel rechargement dans le cadre du nouveau décret.

4025

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi ces cinq kilomètres, c'est des données?

4030

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4035

En fait, c'était des secteurs qui étaient, je dirais, sur une base, qui était suivi quand même déjà et en lien avec des représentations du milieu entre autres, on a décidé de l'incorporer dans le Programme. Il y a déjà eu même des interventions qui ont été faites dans ces secteurs même si ils ne faisaient partie des 45 kilomètres suivis.

4040

LE PRÉSIDENT :

O.K., O.K. Très bien. Merci pour la nuance. Maintenant quel élément vous voulez savoir en plus?

4045

M. CAROL GIRARD :

Bien, écoutez, je ne suis sûrement pas vif parce que je ne comprends pas moi qu'en 85, O.K. au haut de mon terrain, j'étais capable de réparer une chaloupe de 16 pieds d'accord. Maintenant, je pense que la plage qu'on me dit que j'ai, c'est de l'enrochement. Depuis le début qu'on entend parler de roche, de roche et de roche. Je comprends pas comment se fait-il que tout ce qu'on dit ici ce soir, c'est toujours à l'avantage de nous autres mais finalement, on n'a rien. Chez moi.

4050

LE PRÉSIDENT

4055

Vous pouvez venir nous parler de votre situation en particulier, c'est ça.

M. CAROL GIRARD :

Oui, c'est ça. Mais en 2013, on parlait de la tempête magnifique qu'il y a eu, O.K. Ça s'est déboité chez nous. Oui, beaucoup de gens sont venus voir mais il ne s'est pas passé grand-chose encore. J'ai parlé de sauver un arbre. L'arbre est tombé, c'est fini. Mais voyez-vous je ne comprends pas pourquoi qu'on dit qu'il y a tant de plages que ça mais il y en n'a pas de plages, je suis dans la roche.

4060

4065

LE PRÉSIDENT :

4070 On parle de 45 kilomètres de plages sur le pourtour du Lac-Saint-Jean qui en affiche combien qui est beaucoup plus large. Ça c'est des plages qui sont l'objet de suivi, ils veulent ajouter cinq kilomètres de plus. Ça peut arriver qu'il y a des endroits, sur les plages, on sait que c'est une moyenne. Il y a des endroits que ça diminué. Il peut y avoir d'autres endroits.

M. CAROL GIRARD :

4075 Il y a plus de plages. Je suis dans la roche Monsieur.

LE PRÉSIDENT ;

4080 Je le sais, c'est ça que je veux vous dire.

M. CAROL GIRARD :

Quinze pieds de long. Ce n'est pas de la petite roche, c'est de la grosse.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

4090 Mais vous pourrez nous en parler de votre secteur puis de vos insatisfactions en deuxième partie d'audience dans votre mémoire. Si possible nous indiquer la localisation exacte où vous êtes de quoi vous nous parlez puis on pourra échanger avec vous sur ces éléments-là. Comprenez-vous? Là, on a la réponse qui est là. Monsieur Gauthier, complément d'information.

M. JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER :

4095 En fait même la population peut avoir leurs données d'arpentage propres à leur secteur. C'est disponible sur le site énergie électrique via la plateforme « geotopus » et chaque riverain, chaque personne qui est intéressée à avoir les données d'arpentage précises pour un secteur, ont accès à ces données-là. C'est une précision que je voulais apporter.

LE PRÉSIDENT :

4100

Mais vous comprenez, là si vous voulez aller chercher des compléments l'opinion on réserve ça en deuxième, les insatisfactions c'est deuxième partie, c'est le temps de nous en parler. Vous pourrez nous montrer une photo de vos roches.

4105

M. CAROL GIRARD :

Vous voulez des photos, c'est de valeur, j'ai mon I-Pad, on se reprendra dans les roches.

LE PRÉSIDENT :

4110

En deuxième partie. Je vous remercie. Je vais inviter monsieur Gérald Scullion. Excusez-moi, je ne prends pas de chance, donc je vais utiliser une prononciation conservatrice pour les noms.

Alors bonsoir, Monsieur Scullion.

4115

M. GÉRALD SCULLION

4120

Bonsoir Monsieur. J'ai avec moi le rapport que vous avez lu qu'on m'a dit, Monsieur Germain, les audiences de 1985, le rapport du BAPE à l'époque. Et je pense que ça va être très pertinent sur la question que je veux vous poser parce qu'il y a eu plein de choses qui ont été abordées sur cet aspect-là.

À la page 2.7 de ce document-là, les commissaires à l'époque ont cru bon de faire des suggestions dont une est de faire la lumière sur les droits, devoirs et pouvoirs d'Alcan et des riverains parce que c'est assez mêlant toutes ces questions, tenure de terre et cetera.

4125

Je vous passe bien des choses dans ces pages-là, je vais aller vite. « La commission estime que faire la lumière sur les droits, devoirs et pouvoirs d'Alcan et des riverains constitue le fondement d'une meilleure compréhension de la légitimité des gestes posés par chacun.

4130 Voici les points qui à notre avis » vous allez voir c'est très court « mériteraient d'être clarifiés, mis
à jour et interprétés à la lumière des réalités sociales et juridiques de 1985 » ce n'est quand même pas si
vieux que ça. Eux suggèrent « la carte de la tenure des terres riveraines », Ça là il faudrait vraiment que
ça soit disponible tout le temps, « la portée de l'Acte de 1922 » bon il faudrait avoir peut-être des avis
4135 juridiques de certaines personnes, je ne sais pas si vous connaissez monsieur Henri Brun, on en a déjà
jasé avec lui en 85 à l'époque. « Quant au statut des nouveaux fonds et des nouvelles berges également
et quant aux devoirs d'Alcan en vertu de différentes lois qui peuvent s'appliquer » exemple la Loi sur
l'aménagement du territoire qui était cité en 85. En troisième point : « Les droits des propriétaires
riverains » parce que ça vient tout mêlant cette chose-là.

4140 **LE PRÉSIDENT :**

Mais encore une fois.

M. GÉRALD SCULLION

4145 Non, mais moi ce que je veux savoir c'est est-ce que vous avez l'intention de regarder tout
l'aspect juridique.

LE PRÉSIDENT :

4150 Je n'ai aucune idée à ce stade-ci.

M. GÉRALD SCULLION

4155 O.K.

LE PRÉSIDENT :

4160 Parce qu'il y a une règle au BAPE, les commissions sont indépendantes l'une de l'autre.

M. GÉRALD SCULLION

Oui, oui.

4165 **LE PRÉSIDENT :**

4170 Alors, j'ai pris connaissance de ça. Maintenant, les gens viendront nous parler. Là, à date on a des questions de droit. Les ministères ils ont une position. Si eux autres, ils disent au niveau des lois, ça semble pas poser de problème, on va avoir la confirmation plus en détail demain. Donc, le côté des lois c'est réglé. Si vous nous dites, les gens viennent nous faire part qu'il y a des problématiques de conflits à savoir qui est propriétaire de choses, en tout cas, les gens nous apporteront les éléments. Si on constate que c'est probant, on pourra éventuellement faire.

M. GÉRALD SCULLION

4175

Ma question était donc, Monsieur le Président, est-ce que vous pensez que ce serait dans votre travail de recommander qu'on regarde tout l'aspect légal de ça?

LE PRÉSIDENT :

4180

À ce stade-ci, je ne le sais pas. Je ne peux pas vous répondre.

M. GÉRALD SCULLION

4185

Oui, oui, mais je vous dis la question sachant que vous n'avez pas la réponse.

LE PRÉSIDENT :

4190

C'est ça. Je ne peux pas vous dire oui ou non mais vous pourrez nous en faire part des problématiques. Là j'ai vu la question de monsieur Henri Brun. Il spéculait parfois et cetera. Il y a un autre

aspect dans le rapport qu'on parle où serait la juste ligne naturelle des hautes eaux. En 86, il y avait des définitions, les définitions ont même évoluées depuis le temps.

M. GÉRALD SCULLION

4195

La Commission des eaux courantes avait suggéré autres choses, et cetera, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

4200

Le concept c'est sûr que la loi existe. La loi évolue. Il y a un jugement qu'a statué un juge dans les années 30, il a dit bon moi la ligne elle va être à 15 pieds si on prend les nouvelles définitions, il existe des décrets qui ont été passés pour définir c'est quoi la ligne nationale des hautes eaux domaine public. C'est sûr qu'il peut avoir des conflits mais encore une fois. Il faut qu'il y en ait un, si le gouvernement dit de notre côté la ligne naturelle des hautes eaux domaine public, c'est clair pour nous. Bien c'est clair.

4205

Vous comprenez.

Vous avez mentionné des avis juridiques, à ma connaissance, ce n'est jamais arrivé au BAPE que, une commission ait demandé des avis juridiques pour la simple raison que quand il se fait des avis juridiques normalement les avocats ils plaident le secret professionnel. Donc à ma connaissance, des avis juridiques gouvernementaux et autres, à ma connaissance, ça ne se dépose pas parce que les avocats invoquent le secret professionnel. Et de toute façon des avis juridiques vous pourriez demander à deux avocats différents des avis juridiques, ils vont avoir des avis différents. Bien c'est qui a raison. C'est pour ça que les cours de justice souvent existent mais le juge il doit trancher. Vous nous en ferez part s'il y a vraiment un problème.

4210

4215

M. GÉRALD SCULLION

Oui. Dans un petit mémoire je vous dirai jusqu'à quel point que je trouve complètement débile qu'on fonctionne encore avec ces règlements-là.

4220

LE PRÉSIDENT :

4225 Bien ça sera votre opinion mais je veux dire nous on va l'examiner. Si on voit des problèmes précis on pourra les adresser mais comme je vous dis ce n'est pas parce qu'une autre commission en a parlé que ça n'a pas été éclairci depuis le temps que nous on est obligé de le faire.

On va regarder au mérite chaque point et puis on va faire nos propres recommandations.

4230

M. GÉRALD SCULLION

Bravo, merci beaucoup.

4235

LE PRÉSIDENT :

Pourtant je vais apporter une précision sur le rapport de 86. Dans les commissaires qui ont signé, il y a deux des quatre commissaires c'étaient non seulement mes anciens professeurs mais ça été mes directeurs de thèse. Donc Jean-Claude Dionne, c'était mon directeur de thèse de mémoire de bac puis Jean-Pierre Villeneuve a été mon directeur de thèse de maîtrise.

4240

M. GÉRALD SCULLION

Monsieur Dionne était géomorphologue lui.

4245

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, j'étais même dans le temps quand ils ont fait le rapport, ils ont été mandaté sur la commission je m'en rappelle très très bien. Donc c'est pour ça je l'ai quand même lu attentivement ne serait-ce que parce que c'est mes anciens professeurs, mais il reste nonobstant ça je suis maintenant indépendant depuis j'ai eu mes diplômes je suis indépendant de mes professeurs.

4250

M. GÉRALD SCULLION

4255 Monsieur le Président, je vous trouve très indépendant.

LE PRÉSIDENT :

4260 On va le regarder au mérite en fonction des préoccupations. Je vais maintenant inviter; je veux être sûr de ne pas rappeler, donc ce que j'ai ici les gens qui sont encore inscrits sont déjà passés. Mon objectif c'était de donner la chance à tous ceux qui étaient inscrits de passer ce soir. Donc là, ce que j'ai ici les gens qui sont inscrits sont déjà venus. On conserve leur nom. Demain après-midi, je vais les appeler. S'ils ne sont pas ici je vais les rappeler demain soir. Donc, les gens qui sont sur la liste on ne les enlève pas de la liste parce qu'ils sont absents.

4265 Donc maintenant il passe 10 h 30 donc je vais vous souhaiter une bonne fin soirée. On reprend ici même à 13 h y compris à Saint-Félicien la salle est ouverte à 13 h donc je vous invite à suivre les travaux de la commission.

4270 Je vous rappelle que ceux qui ne peuvent pas suivre les travaux, les discussions qu'on a ici sont mises en différées sur le site Web, vont être disponibles encore pendant à peu près cinq mois donc autour de ça. Donc les gens pourront voir les séances en différé s'ils veulent les regarder.

Alors merci, bonne soirée.

4275 **SÉANCE AJOURNÉE AU 10 MAI 2017 À 13 H**

4280

4285

4290

4295

4300

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la visioconférence et de l'audio mis à ma disposition, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4305

Cindy Lavertu

CINDY LAVERTU, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels

4310